



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2022**

Direction Générale des Services
J.MENNERAT
JM/GG

A l'attention de l'ensemble des
membres du Conseil Municipal

Convocation

Le 07 décembre 2022

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément aux dispositions des articles L 2121.10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est convoqué le :

Mardi 13 décembre 2022 à 18h00 en salle du Conseil municipal
en séance publique

À titre complémentaire, la réunion sera également assurée par la retransmission en direct des débats via la page Facebook de la Ville (<https://www.facebook.com/LaChapelleSaintLuc/>)

Aussi, depuis le 1^{er} août 2022, il convient de se conformer à nouveau aux dispositions de droit commun tout en continuant à respecter les gestes « barrières ». Chaque conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Sont joints à la présente convocation :

- ✓ l'ordre du jour du Conseil municipal,
- ✓ l'autorisation de pouvoir écrit pour ce Conseil municipal,
- ✓ l'ensemble des rapports inscrits à l'ordre du jour et les documents s'y rapportant,
- ✓ le rapport d'activité 2021 de Troyes Champagne Métropole,
- ✓ les statuts de la SCIC-SAS « les passeurs de textes »,
- ✓ le procès verbal du Conseil municipal du 8 novembre 2022.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire
Conseiller Départemental



Olivier GIRARDIN

VILLE DE LA CHAPELLE SAINT-LUC

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

Séance publique du Conseil Municipal (18h00)

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès verbal du Conseil municipal du 08 novembre 2022

Présentation politique enfance jeunesse

✓ AFFAIRES JURIDIQUES:

1. Avenant n°2 – Convention de service commun « conseil en énergie partagé »
 2. Avenant n°2 – Convention de service commun « gestion des chats et chiens errants »
 3. Rapport d'activité 2021 de Troyes Champagne Métropole
 4. Souscription à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « les passeurs de textes »
-
5. Élection des membres de la commission d'appel d'offres spécifique à la construction des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

✓ FINANCES :

6. Décision budgétaire Modificative N°3/2022
7. Exécution anticipée du budget primitif 2023
8. Abrogation de la délibération N°17/2006 du 28 mars 2006 portant comptabilisation des investissements du CMAS par la Ville

✓ PÔLE ÉVOLUTION URBAINE

9. Acquisition d'emprises foncières secteur Ferdinand BUISSON

✓ AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉ

10. Convention Territoriale Globale – Avenant n°1 création d'un relais petite enfance

✓ VIE ASSOCIATIVE:

11. Rénovation, mise en conformité et modernisation du stand de tir – demande de subventions

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal.

Questions diverses.

Délibération n° 74/2020

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
--

Rapporteur : Olivier GIRARDIN

En application de l'article de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales « *Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.* »

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **DE DÉSIGNER** Madame Léa REGNAULT par un vote à main levée, pour remplir la fonction de secrétaire, lors de la séance du 6 décembre 2022.

Les conclusions du rapport mis aux voix

donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	29			

Ouverture de la séance à 18h07

Présentation du rapport

Olivier Girardin

On va lancer ce dernier conseil de l'année. Jérôme Ménerat, notre directeur général, ne s'est pas transformé, mais il est malade. Il a le Covid-19. Murielle Sullo qui est directrice générale adjointe, le remplace, je ne dirais pas avantageusement pour plein de raisons, mais en tout cas, vous le remplacez et je vous en remercie Murielle. Nous allons donc, en ouvrant cette séance, procéder à l'appel et avant de procéder à l'appel, évidemment, désigner notre secrétaire de séance. Évidemment et immanquablement, ça tombe sur la benjamine qui s'appelle Léa Regnault. Est-ce que vous acceptez, Mesdames et Messieurs. Tout le monde accepte. Je vous en remercie. Madame Regnault, je vous laisse faire l'appel.

Après présentation du rapport

Léa Regnault

M. Olivier Girardin, Mme Cécile Pauwels, M. Jean-Paul Braun, Mme Marie-Claude Defontaine, M. Bernard Champagne, Mme Sylviane Bettinger, M. David Parison (partira à 18 h 15, donne pouvoir à M. Dany Gesnot), Mme Véronique Bourgeois-Scheffmann, Mme Marie-Françoise Le Borgne Godard, M. Mohamed Amine Ben Mehidi (absent, excusé), Mme Aïcha Himeur, M. Dany Gesnot (il arrive), Mme Ulku Yanik (excusée, donne pouvoir à M. Olivier Girardin), M. Christian Ducourant, Mme Léa Regnault, M. Mohamed Lamine Faty (absent, excusé, donne pouvoir à M. Julien Mauvignant), Mme Sophal Duong, M. Michael Thomas (donne pouvoir à son départ à Mme Sandrine Da Cunha), Mme Christiane Chéry, M. Xavier Renaudin (absent, excusé), Mme Marie-Françoise Pautras, M. Claude Legaux, Mme Suzanne Gimenez, M. Soufiane Sebarri (absent, excusé, donne pouvoir à Mme Léa Regnault), Mme Sandrine Da Cunha, M. Julien Mauvignant, Mme Nadège Nacrier (absente, excusée, donne pouvoir à Mme Sophal Duong), M. Morad Irchad (excusé), M. Vincent Richard, Mme Hania Kouider-Sahed, M. Cédric Herblot (absent), Mme Danièle Boeglin (absente, excusée, donne pouvoir à M. Vincent Richard), M. Hassan Zoughaiby (il partira vers 19 h 10 et il remettra son pouvoir à Mme Hania Kouider).

Olivier Girardin

J'ai modifié l'ordre du jour et notamment l'ordre de passage des rapports pour des raisons qui tiennent au fait que Monsieur Parison, qui devait présenter la DBM, doit nous quitter parce qu'il retourne au tribunal, plaider si ma mémoire ne me fait pas défaut. Donc j'ai modifié pour qu'ils puissent présenter la DBM en premier, contrairement à l'ordre du jour qui faisait référence à un certain nombre de dossiers sur les affaires juridiques. Si tout le monde en est d'accord puisque je crois qu'on vous a distribué sur vos tables l'ordre du jour ainsi modifié, c'est ainsi que nous procéderons. Personne ne s'oppose à cette présentation modifiée ? Donc on attaque avec la question budgétaire.

Délibération n°75/2022

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 8 NOVEMBRE 2022

Rapporteur : Olivier GIRARDIN

Conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1er juillet 2022, l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales précise dorénavant que :

« Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires. »

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 novembre 2022.

Les conclusions du rapport mis aux voix

donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	29			

Approbation du procès-verbal du 08 novembre 2022

J'ai oublié en commençant cette séance à force de modifier les ordres du jour, je finis par m'y perdre moi-même, de vous interroger sur le procès-verbal de la dernière fois,. Est-ce que vous avez des questions ?

Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous reprenons l'ordre du jour ainsi modifié.

On me signale opportunément dans l'oreillette que M. Gesnot vient d'arriver. On le salue bien, d'autant plus que ça nous permet de signaler que ce sera dans le prochain procès-verbal. Ce qui est important pour les questions de quorum. Après, il y aura des échanges extrêmement compliqués entre le fait que Monsieur Parison va sortir enfin. Labiche, sort de ce CM !

Rapport n° 1

Délibération n°76/2022

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°3/2022

Rapporteur : David PARISON

Cette Décision Budgétaire Modificative (DBM) N° 3/2022 vise essentiellement à régulariser la prévision budgétaire 2022 en section de fonctionnement et en section d'investissement.

1- En section de fonctionnement :

L'ajustement des crédits de la section s'équilibre à 41 000 €.

a) Recettes

- Chapitre 013 - Atténuation de charges, + 17 420 € :
 - inscription du versement du Fonds National de Compensation du Supplément Familial de traitement pour 17 420 €,
- Chapitre 74 - Dotations et Subventions, + 23 580 € :
 - régularisation à la hausse de l'aide départementale au fonctionnement des équipements sportifs et culturels 15 000 €,
 - régularisation à la hausse des dotations aux titres sécurisés et recensement 6 500 €,
 - inscription du complément de la subvention cité éducative pour le projet foot 1 235 €,
 - remboursement de 845 € pour les communes ayant des élèves inscrits au Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) Jean Moulin.

b) Dépenses

- Chapitre 011 - Charges générales, réajustement des dépenses pour un montant total de 3 258 € :
 - inscription du complément de l'action cité éducative passion foot pour 1 235 €,
 - réajustement de l'enveloppe services à hauteur de 2 023 €.
- Chapitre 012 – Dépenses de personnel, réajustement des inscriptions de 25 000 €.
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion : – 500 €.

L'équilibre de la section de fonctionnement se fait par un abondement des dépenses imprévues à hauteur de 13 242 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
022	Dépenses imprévues	13 242 €			
011	Charges générales	3 258 €	013	Atténuation de charges	17 420 €
	Projet Cité Éducative	1 235 €			
	Réabondement divers services	2 023 €	74	Dotations subventions	23 580 €
				Aide départementale au fonctionnement des équipements sportifs et culturels	15 000 €
012	Dépenses de personnel	25 000 €		Dotations titres sécurisés et recensement	6 500 €
				Subvention Cité Éducative	1 235 €
65	Autres charges de gestion courante	-500 €		Participation des communes membres du RASED	845 €
		41 000 €			41 000 €

2- En section d'investissement :

L'ajustement des crédits de la section s'équilibre à – 1 006 000 €.

a) Recettes :

- opération 202206 : réajustement des emprunts et subventions du projet Pinet – 1 600 000 €,
- opération 202208 : inscription de subventions de 494 000 € pour la rénovation du stand de tir retenu centre de préparation pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

b) Dépenses :

- chapitre 10 – dotation, fonds divers et réserves : réajustement des crédits à hauteur de 100 €,
- chapitre 16 – emprunts et dettes : réajustement du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 15 500 € suite aux variations du taux du livret A,
- opération 202101 – enveloppe services 2021, transfert de crédits vers une autre opération pour 2 255 €,
- opération 1605 – réserve foncière : acquisition de terrains dans la perspective d'aménagement d'une voie douce pour 90 000 €,
- opération 202201- enveloppe services 2022, abondement de l'enveloppe de 4 255 € dont :
 - transfert de crédits sur une autre opération pour 2 255 €,
 - inscription de crédits dédiés à la souscription à la Société Coopérative d'Intérêt collectif « les Passeurs de Textes » pour 2 000 €.

- opération 202202 - enveloppe bâtiments 2021, abondement de l'enveloppe de 51 000 € dont :
 - complément de crédits dédiés à la végétalisation de l'école élémentaire Jean Moulin de 1 000 €,
 - inscription de crédits pour la rénovation et la mise en accessibilité des sanitaires du stade Pinet pour 50 000 €.
- opération 202206 – travaux stade Pinet réajustement de l'enveloppe de – 1 600 000 €,
- opération 202208 – travaux stand de tir, réajustement des crédits à hauteur de 340 000 € soit une inscription globale de 930 000 €,
- opération d'ordre :
 - inscription des crédits pour la passation des écritures d'ordre suite aux cessions et acquisitions de parcelles à l'euro symbolique pour 100 000 €,
 - réduction de crédits dédiés aux écritures des travaux en régie de 20 000 €.
 -

L'équilibre de la section d'investissement se fait par un abondement des dépenses imprévues à hauteur de 15 400 €.

xSECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
	Dépenses imprévues	15 400 €			
Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	100 €			
Chap. 16	Réajustement du capital amorti	15 500 €			
	OP 1605 - Réserve foncière	90 000 €			
	OP 202101 - Enveloppe des services 2021	-2 255 €			
	OP 202201 - Enveloppe des services 2022	4 255 €			
	OP 202202 - Enveloppe des bâtiments	51 000 €			
	OP 202206 -Travaux Stade Pinet	-1 600 000 €		OP 202206 -Travaux Stade Pinet	-1 600 000 €
	OP 202208 - Travaux stand de tir	340 000 €		OP 202208 - Subventions travaux stand de tir	494 000 €
Chap. 041	Écritures d'ordre cessions/acquisition terrains	100 000 €	Chap. 041	Opérations d'ordre Écritures d'ordre cessions/acquisition terrains	100 000 €
Chap. 042	Travaux en Régie	-20 000 €			
		-1 006 000 €			-1 006 000 €

Au regard des mouvements de crédits détaillés dans les tableaux précités.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 09 décembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** cette décision budgétaire modificative n° 3/2022.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	25		4	

Présentation du rapport

Je vais donc vous présenter la dernière décision budgétaire de l'année. Nous sommes le 13 décembre. Je ne pense pas qu'on en fera une 4^e d'ici le 31 décembre. On a une décision budgétaire cette année encore qui prend une teneur d'une décision budgétaire classique de fin d'année, c'est une décision budgétaire d'adaptation, d'ajustement des écritures en fin d'année. C'est l'exemple des recettes de fonctionnement où on s'aperçoit qu'on touche un petit peu de sous, on touche un fond de dotation de péréquation, des suppléments familiaux, on touche 17 000 €, on inscrit 17 000 € sur les 41 000 € de recettes de fonctionnement. Derrière, on s'aperçoit que le Conseil départemental donne à la hausse une subvention de 15 000 € pour les équipements sportifs et culturels. Ensuite on régularise des dotations par rapport aux projets qu'on mène sur la ville, notamment en matière de projets passion foot, cité éducative et des réseaux de soutien, notamment au Rased, autour de 600 €. On a complément de dotation sur le recensement de la ville de 6 500 €.

En matière de dépenses, pour que la DBM soit équilibrée, on doit équilibrer. Vous touchez la subvention sur le projet passion foot à 1 250 €, vous devez en face créer une dépense équivalente. On ajuste les enveloppes des dépenses en matière de services à hauteur de 2 000 €. On pensait ne pas pour le faire, on pensait qu'on avait épuré sur le chapitre 12 équivalente, on ne pensait pas rajouter quelque chose. Le point d'indice a progressé, on avait rajouté un peu de crédit. Néanmoins on va être obligé de rajouter 25 000 €, essentiellement pour des visites médicales obligatoires du personnel. Les dernières factures à hauteur de 20 000 € sont en train de tomber. C'est pour pouvoir payer ces visites médicales obligatoires du personnel de décembre. On ajuste les charges de gestion, le poste 65, subventions aux associations. On baisse de 500 €. La DBM, s'équilibre à 41 000 €. Vous avez tout le détail de ce que j'ai présenté. Les charges à caractère général progressent de pas grand-chose. Projet Cité éducative, remboursement de l'enveloppe des services. Et derrière, on a les subventions adéquates pour les 41 000 €.

En matière de dépenses d'investissement, on inscrit ce qu'on évoquait lors du dernier conseil municipal. Au moment du projet centre de tir, dans le cadre de Paris 2024, pour pouvoir accueillir une délégation étrangère, on inscrit les subventions, 494 000 € sur un projet hors taxes à plus de 700 000 €, 900 000 € TTC. C'est l'évolution par rapport au coût des matériaux qui progressent actuellement. C'est la principale explication, la progression de l'inscription budgétaire. On inscrit 494 000 € sur un projet à plus de 700 000 €. On inscrit aussi le projet du complexe sportif. Monsieur le maire l'avait annoncé lors d'un précédent conseil. Il pose le pied sur le ballon et il avait dit : on va prendre le temps, on va se donner six mois pour pouvoir poser ce projet. On baisse à hauteur de 1,6 M€ le projet réhabilitation du complexe Pinet par rapport à la nécessité de maîtrise budgétaire, pour éviter qu'avec les surcoûts budgétaires, ce projet dérape.

On ajuste aussi en matière d'emprunt, on s'aperçoit qu'avec la progression des taux, on est obligé de remettre 15 000 €.

En matière d'équilibre de DBM en matière d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes, on baisse à hauteur d'un million. Vous avez 1,6 M€ en moins sur l'opération complexe sportif. Sur cette opération, il faudra envisager un programme crédit de paiement pour phaser ce projet complexe sportif, réhabilitation. La subvention centre de tir et derrière, les ajustements en matière de travaux sur l'enveloppe des services. On inscrit aussi en critère d'ordre de 100 000 €. C'est simplement une opération comptable quand on achète des terrains, opération de cession. Si c'est à l'euro symbolique, on est obligé, d'un point de vue comptable, d'inscrire l'équivalent des cessions. Les travaux en régie qui n'ont pas pu être réalisés vont baisser de 20 000 €. On a donc DBM à moins de 1 M€.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Y a-t-il des remarques ou des commentaires ?

C'est une DBM qui à la fois extrêmement technique, on est le 13 décembre, mais en même temps qui suit les échanges qu'on avait eus lors de la dernière séance de notre conseil municipal. La rénovation de Pinet se fera et se fera à un rythme élevé puisque nous gardons un certain nombre de crédits. Ce que nous enlevons, c'est l'association de vestiaires en dur construit et budgétés dès maintenant sur Pinet. Mais nous gardons le principe du synthétique, donc du tout temps, plus de la réfection de la piste, plus le terrain 5x5, si ma mémoire est bonne. Nous faisons une opération budgétaire de nettoyage des éléments que nous mettrons en débat dans l'année qui va arriver. Et nous gardons, j'ai souhaité que ce soit ainsi, ce que nous allons faire dans tous les cas de figure le plus vite possible, c'est-à-dire dès l'année prochaine. C'est bien ça, Monsieur Champagne ?

Bernard Champagne

Tout à fait, Monsieur le Maire, c'est bien ça. Effectivement, vous aviez annoncé au dernier conseil qu'on allait redimensionner le projet, aller plus dans le temps. Puisque ce projet, tel qu'il était, allait obérer de façon très forte notre capacité de faire d'autres choses à un moment donné dans le cadre de ces années-là. Donc il faut arriver à laisser un petit peu et regarder. Notamment la réflexion aujourd'hui, c'est d'utiliser autrement les bâtiments existants pour gagner aussi, puisque les vestiaires sanitaires prévus étaient 1 M€ presque. On redimensionne tout ça. On retravaille bien entendu avec les services, la commission et les élus vont être intégrés aussi à ce travail qui va durer

encore plusieurs mois. On se retournera de nouveau vers le monde associatif, de manière à intégrer, tant que faire se peut, leur regard sur la construction de ce nouveau projet. Vous avez rappelé les grands axes, qui vont servir tant bien sûr sur les associations, mais également sur nos scolaires qui attendent avec impatience le fait de pouvoir utiliser, puisque le principal utilisateur de ces équipements actuellement, ce sont bien les classes, les scolaires. Ils ne seront pas oubliés dans la réflexion. Cette nouvelle réflexion, pour reprendre autrement les choses, mais on n'abandonne pas du tout les objectifs que vous aviez refixés ?

Olivier Girardin

C'est inscrit budgétairement que nous poursuivons. Ce n'est pas une question de ne pas abandonner. Les mots ont un sens. Je discutais vendredi en passant avec l'association d'athlétisme de La Chapelle-Saint-Luc. On sent que dans ce pays, c'est étrange d'ailleurs, dès qu'on touche à quelque chose, le premier réflexe, c'est de dire : c'est abandonné. Non, je regarde les équilibres comptables, les équilibres budgétaires auxquels nous nous astreignons et je constate le principe que nous conservons l'idée qu'au plus vite sera démarré le terrain tout temps, le 5x5 et la piste d'athlétisme. Ce que nous mettons sur pause, ce sont toutes les ambitions parfaitement légitimes que nous avons sur l'idée de disposer de terrains homologués, à des niveaux qui sont des niveaux extrêmement importants et en nombre, dont je voudrais quand même interroger – et là j'assume totalement mon rôle, c'est moi qui souhaitais phaser pour pouvoir être sûr de pouvoir livrer justement un certain nombre d'équipements le plus vite possible. J'estimais qu'on prenait un risque à tout mélanger et à tout ambitionner sur une période trop courte, de ne pas tenir finalement assez d'objectifs. Et comme vous l'avez dit, nos équipements sont attendus. Leur réfection et leur rénovation et pour un certain nombre d'en eux, leur existence-même nouvelle sont attendues. C'est à cela que nous devons nous astreindre. C'est l'ambition que j'ai pour nous, si tant est que je puisse me faire le porte-parole de tout notre conseil municipal, sur le souci que nous avons de rénover, voire de construire de nouvelles infrastructures sportives sur notre ville dans les toutes prochaines années. Pour ça, nous ne ferons pas tout ce que nous pouvons rêver de faire sur notamment Pinet, avec les nouveaux vestiaires et la construction de bâtiments en dur. Mais est-ce la priorité de construire des bâtiments en dur alors que nous en avons déjà qui mériteraient d'être rénovés ? Je ne suis pas certain et nous en avons été bien d'accord et nous allons travailler avec les associations pour ce faire. Je précise donc que c'est plutôt une DBM offensive. J'ajoute que l'air de rien, comme ça et en passant, on inscrit 1 M€ en moins, mais nous inscrivons aussi 90 000 € en plus en matière de réserves foncières, et que cette réserve foncière, ça n'est rien d'autre que la possibilité de changer la nature des déplacements des petits et des autres dans notre ville sur Ferdinand Buisson, entre Ferdinand Buisson, la rue, les écoles et le Centre aéré puisque nous allons acheter, et nous avons budgété l'argent pour ça, la possibilité en fond de parcelle de disposer, le long de la pénétrante, d'une voie qui soit une voie douce, d'une manière ou d'une autre, entre Ferdinand Buisson et le centre aéré. Ce qui nous permettra ensuite d'avoir les moyens de faire en sorte que les petits circulent du centre aéré jusqu'au complexe Ferdinand Buisson, sans jamais croiser une voiture, ce qui est évidemment impossible aujourd'hui. Au travers de cette réserve, qui ne dit rien d'autre que réserve foncière, et de cette budgétisation de 90 000 €, nous sommes en train de faire cette évolution urbaine qui me semble être une décision à la fois opportune et un peu stratégique. Donc, derrière une DBM de fin d'année se cachent quelques éléments un peu structurants pour notre ville. Rien de révolutionnaire. On a annoncé ces questions et ces sujets les derniers temps, mais nous les inscrivons dans le marbre de la maquette budgétaire chère à l'adjoint aux finances ici présent.

Bernard Champagne

Vous parlez de la qualité au niveau des équipements, c'est central. Je rappelle que l'ambition, c'est quand même d'avoir un terrain de foot synthétique qui soit de niveau 3. Ça veut dire être capable de faire jouer aussi le meilleur niveau actuellement qu'on a La Chapelle-Saint-Luc, voire même au-dessus. Les contraintes sont telles par la Fédération avec des vestiaires de 30 m² minimum, etc., on révisé tout en acceptant et en intégrant les contraintes. Pour la piste, c'est pareil. Une ambition était d'être régionalisé, d'avoir un niveau intéressant pour permettre de continuer le développement de l'athlétisme à La Chapelle-Saint-Luc. L'idée, c'est de respecter tout ça. En tout cas, on est dans le qualitatif, au niveau du stand de tir, on le verra un petit peu plus loin. On est aussi dans des équipements qualitatif en termes de développement et d'accueil de nos sportifs et au-delà.

Olivier Girardin

Oui, et comme le dernier conseil municipal nous a permis de déposer un dossier sur l'idée d'un gymnase nouvelle génération, je ne l'oublie pas parce que je n'oublie pas les autres pratiques sportives, et notamment en premier lieu, on a un club pour ça, le basket. Mais d'autres pratiques sportives qui pourraient s'intégrer dans ce gymnase nouvelle génération. Et si on veut ouvrir du côté de la douane, sur cette maquette, alors il faut faire un peu de place et peut-être prendre un peu plus de temps sur les niveaux que vous venez d'évoquer, auxquels je ne comprends rien, mais vous êtes là pour veiller à mon acculturation au moment où les sujets se poseront. Mesdames et Messieurs mes chers collègues, voilà ce sur quoi porte cette DBM, au-delà de de son exécution. Je remercie et je salue le travail de David Parison, l'adjoint aux finances, ainsi que les services qui préparent ces documents au regard de nos impératifs, des évolutions auxquelles nous les astreignons et qui sont parfaitement légitimes par rapport au rôle que

nous jouons. Mais il faut quand même saluer que techniquement, à chaque fois, on a des DBM et à la fin ça fait 0.
Merci à toutes et tous.

Est-ce que il y a des prises de parole autres ?

Je n'en vois pas. Je mets aux voix cette DBM

Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'opposition. Cette ultime DBM est adoptée. Je vous en remercie.

Rapport n°2

Délibération n°77/2022

EXÉCUTION ANTICIPÉE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : David PARISON

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 2012-1510 du 29 décembre 2012, fixe les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget primitif pour permettre le fonctionnement des services municipaux.

Ainsi, la commune peut, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2022.

Concernant la section d'investissement, il revient à l'organe délibérant de se prononcer sur la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses, préalablement au vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ces crédits sont précisés dans le tableau suivant :

	Montant budget 2022	Ouvertures de crédits 2023 (25%)
Chapitre 20 <i>(immobilisations incorporelles)</i>	193 900 €	48 475 €
Chapitre 204 <i>(subventions d'équipement versées)</i>	317 000 €	79 250 €
Chapitre 21 <i>(immobilisations corporelles)</i>	4 357 690 €	1 089 423 €
Chapitre 23 <i>(immobilisations en cours)</i>	2 422 852 €	605 713 €
	7 291 442€	1 822 861 €

La limite de 1 822 861 € correspond à la limite supérieure que la Ville pourra engager à compter du 1^{er} janvier 2023 avant le vote du budget primitif 2023 au titre de la section d'investissement en dehors de toute disposition légale complémentaire.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 09 décembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

Les conclusions du rapport mis aux voix

donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	25		4	

Présentation du rapport

C'est un rapport très technique que je vais essayer de rendre simple. Nous n'avons pas voté le budget au 15 avril, au 31 mars historiquement. Un budget est voté normalement annuellement, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Si vous voulez engager des sous le 1^{er} ou 2 janvier, il faut qu'on le conseil municipal vous autorise à dépenser de l'argent, à hauteur des dépenses de fonctionnement qui ont été votées en 2022, et 25 % des dépenses d'investissement entre le 1^{er} janvier 2023 et l'adoption du budget le 15 avril maximum, vous allez pouvoir dépenser 1,8 M€ en dépenses d'investissement et 19-20 M€ des dépenses de fonctionnement que nous avons votée en 2022.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Y a-t-il des remarques, des commentaires sur ce rapport ultra traditionnel par ailleurs totalement indispensable ?

Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'opposition. Adopté. Je vous en remercie.

M. Parison nous quitte.

Rapport n°3

Délibération n°78/2022

**ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°17/2006 DU 28 MARS 2006
PORTANT COMPTABILISATION DES INVESTISSEMENTS DU CMAS PAR LA VILLE**

Rapporteur : Sylviane BETTINGER

Par délibération n°17/2006 du 28 mars 2006, le Conseil municipal avait autorisé la Ville de La Chapelle Saint-Luc à supporter sur son budget toutes les dépenses d'investissement effectuées par le Centre Municipal d'Action Sociale (CMAS).

Cette décision se justifiait par le fait que le CMAS n'avait pas vocation à acquérir des biens immeubles et qu'il bénéficiait, pour le fonctionnement de ses services, d'équipements municipaux mis à sa disposition par la Ville. Par voie de conséquent, il avait donc été convenu que les travaux réalisés sur ces immeubles, propriété de la Ville, ainsi que leurs aménagements et équipements incomberaient à la Ville. Il en était de même pour l'achat de matériel informatique, de véhicules...

Pour ce faire, il avait été décidé qu'une enveloppe budgétaire d'investissement serait prévue chaque année en fonction des besoins du CMAS sur le budget de la Ville pour permettre de supporter ces dépenses.

Or, dans le cadre de projets à venir portés par le CMAS et notamment celui relatif à la création d'un relais petite enfance prévue pour 2023, il apparaît nécessaire de revenir sur cette pratique pour les dépenses d'aménagement et d'équipement afin que le CMAS puisse bénéficier de subventions en tant que porteur de projet.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 09 décembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'ABROGER** la délibération n°17/2006 du 28 mars 2006 relative à la comptabilisation des investissements du CMAS par la Ville.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Les conclusions du rapport mis aux voix

donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	25		4	

Présentation du rapport

Par délibération du 28 mars 2006, le conseil municipal avait autorisé la ville à supporter sur son budget les dépenses d'investissement pour le CMAS. Cette décision se justifiait du fait que le CMAS n'avait pas vocation à acquérir des biens immobiliers et que c'était simplement des biens immobiliers qu'il utilisait pour ses activités diverses. L'enveloppe budgétaire d'investissement revenait à la ville. Néanmoins, nous devons abroger cette délibération puisque le CMAS a des projets, notamment la création du relais petite enfance prévue en avril 2023. Il est donc nécessaire de revenir sur cette pratique pour que le CMAS puisse effectuer des dépenses d'aménagement et d'équipement pour porter ce projet. Il vous est proposé d'abroger cette délibération n°17/2006 du 28 mars 2006 relative à la comptabilisation des investissements du CMAS par la Ville et d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document le justifiant.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Y a-t-il des remarques, des commentaires sur ce rapport ?

Je n'en vois pas. Je le mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'opposition. Adopté. Je vous en remercie.

Rapport n°5

Délibération n°79/2022

**ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
SPÉCIFIQUE À LA CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT
D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)**

Rapporteur : Véronique BOURGEOIS-SCHEFFMANN

Aux termes de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « *La commission est composée : Lorsqu'il s'agit (...) d'une commune de 3 500 habitants et plus (...) par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste* ».

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Les modalités de dépôt des listes ont été fixées par la délibération n°63/2022, en date du 08 novembre 2022.

Dans le délai imparti, la liste suivante a été présentée :

Le Président	Monsieur le Maire
Représentant du Maire	Monsieur Jean-Paul BRAUN
Titulaire	Madame Sylviane BETTINGER
Titulaire	Monsieur Claude LEGAUX
Titulaire	Monsieur Julien MAUVIGNANT
Titulaire	Madame Marie-Claude DEFONTAINE
Titulaire	Madame Danièle BOEGLIN
Suppléant	Monsieur David PARISON
Suppléante	Madame Véronique BOURGEOIS-SCHEFFMANN
Suppléante	Madame Aicha HIMEUR
Suppléante	Madame Cécile PAUWELS
Suppléante	Monsieur Vincent RICHARD

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, l'élection des membres doit s'effectuer au scrutin secret, à moins que le Conseil municipal en décide autrement à l'unanimité.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité de PROCÉDER aux différents votes à main levée.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	29			

Le cas échéant, l'article L.2121-21 du CGCT prévoit que lorsqu'une seule liste a été déposée pour l'élection de la commission d'appel d'offres, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par monsieur le Maire.

L'ensemble du Conseil Municipal DÉCIDE D'ÉLIRE la liste ci-dessus comme membres de la commission d'appel d'offres spécifique à l'opération de construction d'un établissement d'accueil du jeune enfant

Les conclusions du rapport mis aux voix

donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	29			

Présentation du rapport

Au terme de l'article L-1405 du code général des collectivités territoriales, la commission est composée lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. En cas d'égalité de reste, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamé élu. Les modalités de dépôt des listes ont été fixées par délibération numéro 63/2022 en date du 8 novembre 2022. Dans le délai imparti, les listes suivantes ont été présentées. Il n'y en a qu'une. Dans l'ordre, les titulaires et les suppléants : le Président, Monsieur le maire, son représentant Monsieur Jean-Paul Braun. Pour les titulaires : Madame Sylviane Bettinger, Monsieur Claude Legault, Monsieur Julien Mauvignant, Madame Marie-Claude Defontaine, Madame Danielle Boeglin. Pour les suppléants, Monsieur David Parison, Madame Véronique Bourgeois-Scheffmann, Madame Aicha Himeur, Madame Cécile Pauwels et Monsieur Vincent Richard.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Nous avons eu un échange avec l'opposition et nous avons défini une liste que nous avons réussi à faire unique. C'est celle-là qui est soumise à notre conseil municipal.

Mesdames et Messieurs, est-ce que vous avez des remarques ou des commentaires ? La responsabilité des membres va être éminente. On a toutes et tous en tête le projet architectural du CMS, du Centre médicosocial porté par le département. Derrière, il y aura la crèche. Vous allez avoir un ensemble de services à la population qui va être assez important. Et l'identité visuelle et architecturale de cette crèche va être importante parce qu'elle va augmenter la capacité d'accueil pour la ville, mais elle va être aussi un élément architectural intéressant apporté. Je ne veux pas mettre la pression aux membres, mais c'est ça qui se passe. C'est ça que nous faisons là. Pas d'autres remarques ou commentaires ?

Nous sommes en France, et même si nous avons une liste unique, il convient de préciser que normalement, le vote sur les personnes se fait à bulletin secret. Nous pouvons néanmoins dans ce sujet déroger à ce principe de base. Mais pour cela, il convient que toutes et tous soyons au clair et d'accord avec ce principe. Autrement dit, si quelqu'un s'oppose à ce que nous votons à main levée, on est dans la difficulté d'organiser un petit vote sur chacune des personnes faisant partie de cette commission, ce n'est pas pour vous mettre la pression, c'est parce qu'il y a quand même un temps à respecter. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que nous fonctionnions, sur la base de ce principe où nous avons une seule liste, à main levée ? Personne ne s'oppose, c'est heureux. Ça veut dire que nous avons l'unanimité et que nous allons pouvoir voter à main levée.

Qui est contre cette commission ad hoc, en charge d'un dossier particulièrement important ? Personne qui s'abstient. Personne. C'est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Véronique Bourgeois-Scheffmann

Monsieur le Maire, une petite précision. Lorsqu'une seule liste a été déposée pour l'élection de la commission d'appel d'offres, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, le cas échéant. Et il en est donné lecture par Monsieur le maire.

Olivier Girardin

Le président, votre serviteur. Le représentant du maire, Monsieur Jean-Paul Braun. Nous avons en titulaire Madame Bettinger, Monsieur Legault, Monsieur Mauvignant, Madame Defontaine et Madame Boeglin. Nous avons en suppléant Monsieur Parison, Madame Bourgeois-Scheffmann, Madame Himeur, Madame Pauwels et Monsieur Richard.

Mesdames et Messieurs, c'était déjà adopté, mais nous voilà clairement informés de ce que nous avons voté.

Rapport n°6

Délibération n°80/2022

**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – AVENANT N°1
CRÉATION D'UN RELAIS PETITE ENFANCE**

Rapporteur : Marie-Claude DEFONTAINE

Depuis plusieurs années, le Centre Municipal d'Action Sociale (CMAS) de la Ville de La Chapelle Saint-Luc conventionnait avec la Commune des Noës Près Troyes pour bénéficier des services du Relais Assistants Maternels (RAM) devenu, conformément à la législation, Relais Petite Enfance (RPE).

Les RPE sont des lieux d'échange gratuits qui ont pour but d'informer les familles, les assistants maternels et les professionnels de la garde à domicile, de favoriser la socialisation des enfants par le biais d'activités, d'informer sur les obligations en tant qu'employeur et salariés, sur les droits aux prestations légales, de proposer des temps d'éveil aux enfants et de participer à la professionnalisation des assistants maternels.

En octobre dernier, le CMAS a décidé de ne pas reconduire cette convention afin de développer sur son territoire, son propre service, pour offrir un service plus en adéquation avec les besoins des familles et des assistantes maternelles chapelaines.

L'ouverture de ce RPE est prévue au printemps 2023, afin de disposer du temps nécessaire pour constituer le dossier de demande d'agrément auprès de la commission sociale de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Aube.

La création de ce nouveau lieu permettra de compléter le plan d'action à destination de la petite enfance tel que défini dans la Convention Globale Territoriale (CTG) signée le 1^{er} décembre 2021 entre la CAF de l'Aube et la Ville de La Chapelle Saint-Luc.

Pour rappel, la CTG vise à définir le projet stratégique global du territoire en matière de services aux familles et habitants concernant la petite enfance, l'enfance-jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, l'animation de la vie sociale et le logement. Elle permet de faciliter l'identification des priorités et des moyens à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan d'actions adapté aux besoins du territoire et partagé avec l'ensemble des partenaires.

Ainsi, afin d'inclure ce nouveau service à destination des parents et des assistantes maternelles chapelaines dans le plan d'action de la CTG, il convient de modifier cette convention par avenant (joint en annexe). Cette modification permettra également à la Ville et au CMAS de bénéficier des prestations et des subventions de la CAF.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité - Sécurité du 09 décembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention territoriale globale signée le 1^{er} décembre 2021 et tout document s'y rapportant

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	29			

PROJET

AVENANT N°1 À LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) SIGNÉE LE 01.12.2021

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de l'Aube représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Séraphin DONI, et par son directeur, Monsieur Pedro RODRIGUES, dûment autorisés à signer le présent avenant ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La Ville de La Chapelle-Saint-Luc, représentée par son maire, Monsieur Olivier GIRARDIN, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération du conseil municipal ;

Ci-après dénommée « la commune » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PROJET

TABLE DES MATIÈRES

Préambule - Page 4

Article 1 – Objet de l'avenant - Page 4

Article 2 – Incidences de l'avenant sur la convention - Page 4

Article 3 – Durée de l'avenant - Page 4

Signataires - Page 5

Annexe 2-1 – Liste des équipements et services soutenus par la Ville de La Chapelle-Saint-Luc – Page 6

Annexe 3-1 – Fiche action « Création d'un Rpe » – Page 7

Annexe 6 – Délibération du conseil municipal de la Ville de La Chapelle-Saint-Luc – Page 9

PROJET

PREAMBULE

Comme inscrit dans la convention d'objectifs et de gestion signée entre la branche Famille et l'Etat, les conventions territoriales globales (Ctg) sont généralisées progressivement à l'ensemble du territoire.

En parallèle, les financements bonifiés versés au titre des contrats enfance-jeunesse (Cej) font l'objet d'une réforme prévue par la circulaire Cnaf du 16 janvier 2020. A l'expiration des Cej existants, ce dispositif garantit, à l'échelle du territoire de compétences concerné, un maintien des financements précédemment versés. L'ensemble des équipements présents sur un territoire couvert par une Ctg et soutenus financièrement par les collectivités signataires en sera bénéficiaire. Le présent avenant vise donc à formaliser cet engagement des cofinanceurs dans un objectif de maintien des services aux familles existants.

Afin de tenir compte de cette évolution, ainsi que du nouveau cadre réglementaire sur la protection des données personnelles, il est convenu que la convention territoriale globale du 01.12.2021 soit modifiée et complétée dans les conditions fixées aux articles suivants.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

La Ctg vise à définir le projet stratégique global du territoire en matière de services aux familles et habitants ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Ce projet est établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des spécificités du territoire et associant largement les acteurs parties prenantes en interne et en externe sur les territoires identifiés.

La Ctg a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire des collectivités ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- D'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

Le présent avenant a pour objet de compléter le plan d'action de la convention territoriale globale (Ctg) signée par la Caf de l'Aube et la Ville de La Chapelle-Saint-Luc le 01.12.2021. Il vise notamment à intégrer dans la Ctg la création d'un relais petite enfance (Rpe), dont l'ouverture est envisagée en 2023.

La fiche action relative au projet de création dudit Rpe figure en annexe 3-1 du présent avenant.

ARTICLE 2 - INCIDENCES DE L'AVENANT SUR LA CONVENTION

Toutes les clauses de la convention initiale, telle que mentionnée à la première page des présentes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

L'annexe 2-1 du présent avenant annule et remplace l'annexe 2 de la convention initiale.

ARTICLE 3 - DUREE DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2026.

PROJET

Fait à Troyes, le

En 2 exemplaires originaux

La Caf de l'Aube		La Ville de La Chapelle-Saint-Luc
Le président du Conseil d'administration M. Séraphin Doni	Le Directeur M. Pedro Rodrigues	Le Maire M. Olivier Girardin

PROJET

ANNEXE 2-1 Liste des équipements et services soutenus par la Ville de la Chapelle-Saint-Luc

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
RPE	RPE <i>Les Bouts d'choux</i> , implanté aux Noës et géré par la Commune des Noës (Interventions hebdomadaires au centre social de La Chapelle-Saint-Luc) Fin de la convention au 31.12.2022
RPE	Projet de création d'un Rpe en 2023. Ouverture prévue au 01.01.2023. Le service sera implanté dans la commune.
EAJE	3 Eaje à La Chapelle-Saint-Luc : - Multi-accueil <i>La Capucine</i> (15 places en collectif, 29 places en familial) - Multi-accueil <i>L'Enchantine</i> (22 places en collectif) - Multi-accueil <i>La Ribambelle</i> (12 places en collectif)
LAEP	Laep <i>Parent'aile</i> , La Chapelle-Saint-Luc – Ouverture prévue en janvier 2022
ACM	4 Acm déclarés à La Chapelle-Saint-Luc : - Acm périscolaire multisites (3/11 ans) : 5 sites - Acm péri et extrascolaire Ferdinand Buisson (3/5 ans) - Acm péri et extrascolaire <i>Mille couleurs</i> (6/11 ans) - Acm Franklin animations (8/17 ans) – Ouverture prévue en nov. 2021
Clas	Action <i>Envol</i> , gérée par la Ville de La Chapelle-Saint-Luc Une autre action Clas a lieu à La Chapelle-Saint-Luc, portée par l'Association familiale, mais elle ne fait pas l'objet d'une subvention municipale car elle est financée par ailleurs par Troyes-Champagne Métropole.
AVS	Centre social Victor-Hugo, La Chapelle-Saint-Luc
Autres actions	Coordination enfance-jeunesse : 1 Etp

ANNEXE 3-1
Fiche action « Création d'un Rpe »

Domaine d'intervention : PETITE ENFANCE

Objectif 2 : promouvoir les lieux d'accueil destinés aux jeunes enfants

Action 9 : Création d'un relais petite enfance (Rpe)

Rappel des enjeux issus du diagnostic partagé
La Ville de La Chapelle-Saint-Luc a passé convention avec la Commune des Noës-près-Troyes il y a plusieurs années, afin que l'animatrice du Rpe des Noës intervienne auprès des assistantes maternelles et des parents chapelains. Cette initiative avait un double objectif : - Accompagner la professionnalisation des assistantes maternelles chapelaines. - Accompagner les parents dans leur recherche d'un mode de garde et les aider dans leur rôle de particulier employeur. Aujourd'hui, la Ville de La Chapelle-Saint-Luc souhaite développer son propre service, afin de mieux répondre aux besoins des familles et des assistantes maternelles chapelaines. Quelques données statistiques : - 541 enfants de moins de 3 ans sont recensés à La Chapelle-Saint-Luc en 2020 (au sein des familles allocataires Caf). 71 enfants de 2 ans étaient scolarisés en 2019. - 26% des familles avec enfants de moins de 3 ans étaient actives occupées en 2020 (taux faible comparativement au taux départemental – 48,8%). - 76 familles chapelaines ont employé une assistante maternelle en 2021, à La Chapelle ou dans une commune extérieure. - A La Chapelle, 35 assistantes maternelles ont été actives au moins un mois dans l'année en 2021. En 2019, le nombre - de places proposées par les assistantes maternelles chapelaines s'élevait à 81. - 1 maison d'assistantes maternelles (Mam) est implantée à La Chapelle-Saint-Luc depuis mai 2019. 2 assistantes maternelles y exercent pour un total de 8 places.
Objectifs généraux et opérationnels
Objectif général : créer un relais petite enfance (Rpe) à La Chapelle-Saint-Luc. Objectifs d'un Rpe : - A destination des familles : les informer sur l'ensemble des modes d'accueil ; valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne ; favoriser la mise en relation avec l'offre d'accueil ; accompagner les parents dans leur rôle de particulier employeur. - A destination des assistants maternels : les informer sur le cadre d'exercice du métier ; les informer et les assister dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr ; leur proposer des temps d'échanges et d'écoute et organiser des ateliers d'éveil ; accompagner les parcours en formation continue ; lutter contre la sous-activité subie et promouvoir le métier d'assistant maternel.
Mise en œuvre (calendrier, contenu...)
De novembre 2022 à février 2023 : préparation du projet (diagnostic, élaboration du projet, etc.). Mars 2023 : présentation du dossier de demande d'agrément à la commission sociale de la Caf de l'Aube. 1^{er} avril 2023 : ouverture du service.

PROJET

Services mobilisés	Partenaires associés
Pilote : Cmas de La Chapelle-Saint-Luc	. Pmi
Caf : Samuel LETERME, conseiller technique	
Financement (en cas de coût supplémentaire, bien préciser les montants et l'origine des produits)	
Caf : prestation de service Rpe ; bonus territoire ; possibilité d'aides à l'investissement. Ville de La Chapelle-Saint-Luc : subvention de fonctionnement	
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
1. Ouverture effective du service en 2023.	1. Effectivité de l'agrément.

Olivier Girardin

Je fais une parenthèse. En fait, je n'aime pas la manière dont on présente administrativement l'enchaînement des rapports. Ce n'est pas parlant, ce n'est pas sexy, ça ne donne pas envie d'y aller. Tu commences par les affaires juridiques, tu fais convention de service commun, etc. D'ailleurs je vous le dis tout de suite, je le retire celui-là. Après tu as l'avenant n° 2, Affaires juridiques. Et donc j'ai essayé, mais un peu tard de dire : on devrait faire ça. Et ça donne le résultat que vous avez sous les yeux, c'est-à-dire une tentative désespérée d'essayer d'accorder les choses, etc.

Nous avons la convention territoriale globale rapport numéro 6 dans la nouvelle version et c'était le rapport numéro 10 dans l'ancienne version.

Présentation du rapport

La convention territoriale globale, c'est un avenant pour la création d'un relais petite enfance. Depuis plusieurs années, le centre municipal d'action sociale conventionnait avec la commune des Noës pour bénéficier des services du relais assistant maternel, devenu conformément à la législation relais petite enfance, le RPE. Les RPE sont des lieux d'échange gratuits qui ont pour but d'informer les familles, les assistantes maternelles et les professionnels de garde à domicile, de favoriser la socialisation des enfants par le biais d'activités, d'informer sur les obligations en tant qu'employeur et salarié sur les droits des prestations légales, de proposer des temps d'éveil aux enfants et de participer à la professionnalisation des assistants maternels. En octobre dernier, le CMAS a cessé cette convention. Donc nous avons décidé de créer, en lien avec la CAF, un lieu de relais pour la petite enfance. Pour rappel, la CTG vise à définir le projet stratégique global du territoire en matière de services aux familles et habitants concernant la petite enfance, l'enfance et jeunesse, la parentalité, l'accès au droit. Et l'animation de la vie sociale et le logement. Elle permet de faciliter l'identification des priorités et des moyens à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan d'action adapté aux besoins du territoire. Afin d'inclure ce nouveau service à destination des parents et des assistantes maternelles chapelaines, dans le plan d'action de la CTG, il convient de modifier cette convention par avenant. Cette modification permettra également à la Ville et aux CMAS de bénéficier des prestations et des subventions de la CAF. Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant n° 1 de la convention territoriale globale signé le 1^{er} décembre et tout document s'y rapportant.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

C'est un avenant qui renvoie à une situation importante. Nous avons trois modes de garde à La Chapelle-Saint-Luc qui se cumulent. Nous avons nos accueils en collectif composés de la Capucine, l'Enchantine et la Ribambelle. C'est à nous et c'est en collectif. Ensuite, nous avons des assistantes maternelles qui sont salariées de notre Ville, en droit privé mais salariées de notre Ville. On en a 9 aujourd'hui. Dans le temps, on aurait dit des nounous. Elles sont salariées de la ville et elles prennent des enfants en charge, dans le cadre de notre accueil collectif et de notre système à nous. On a ensuite des personnes professionnelles qui sont en libérales, qui sont privées et qui offrent des prestations de garde d'enfants dans le cadre de notre commune. C'est là qu'on trouve la question de l'ancien RAM et du nouveau à venir RPE. Indépendamment du fait que ce sont des personnels privés qui agissent pour leur compte dans le cadre de leur profession, il y a, pour avoir le soutien de la caisse d'allocations familiales, un contrat avec la société via cette CAF, qui passe par la territorialisation et notre Ville. C'est ainsi qu'ils ont des lieux et c'est ça que nous devons organiser au travers de ce passage de RAM à RPE et cet avenant que vous avez sous les yeux. Derrière un sujet d'avenant juridique se cache une réalité physique de possibilités de garde d'enfants qui sera augmentée dans le cadre des réformes que nous avons menées, via le plan rebond de la CAF, la construction de la nouvelle crèche, qui sera notre nouveau navire amiral avec un lieu de parentalité, etc. Augmentation de la capacité d'accueil pour les tout petits sur notre commune. Mais dans ce dispositif qui sera municipal, avec nos assistantes maternelles qui sont « personnel municipal », en plus viendra se greffer un relais petite enfance qui associe des professionnels privés, mais aussi des liens territorialisés avec les équipes de la Ville et de la Caisse d'allocations familiales. C'est ça, l'enjeu de cet avenant.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des commentaires sur ce rapport ?

Je n'en vois pas. Je le mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

On va faire une petite pause dans l'examen de nos rapports parce que si vous vous rappelez, deux conseils auparavant, à l'occasion d'une information au conseil sur le fait que nous avons planché devant la présidente de la Caisse nationale des allocations familiales et le directeur général national des allocations familiales, pour leur expliquer quelle était l'ambition de la ville, et nous avons été choisis par la caisse locale pour pouvoir nous exprimer sur les enjeux du développement de notre politique petite enfance – ce qui n'était quand même pas une mince

affaire, on était plutôt assez fiers d'avoir été choisis par la Caisse d'allocations familiales –, nous nous étions dit qu'il serait bon de revenir sur l'ensemble des dispositifs âge par âge qui étaient proposés par la Ville, en termes de politique publique et en termes de développement et d'ambition. J'ai refile le bébé à Madame Pauwels, dont le libellé de la délégation en tant qu'adjointe est quand même enfance-jeunesse. Cette présentation va vous être faite de ce qu'est la réalité de l'accueil enfance-jeunesse. Je vous le dis comme je le pense, je suis assez content de tout ce qu'on fait, je pense pourtant qu'on peut toujours mieux faire et que c'est à partir de là qu'on progresse et qu'on essaye de monter un peu le niveau. Mais il y a des choses, sincèrement, moi-même, je l'ai redécouvert à l'occasion de la CTG, la convention territoriale globale avec la CAF, et la présentation de Madame Pauwels.

Cécile Pauwels

J'essaierai d'être concise parce qu'on peut développer pendant des heures. Vous vous doutez bien que politique jeunesse est à la croisée de beaucoup de services et de secteurs de la Ville, et qu'il a fallu faire des choix parfois compliqués de présentation ou d'exemples pris. Je m'excuse auprès de mes collègues et auprès des services si d'autres choix auraient été plus judicieux. Et à la fois, vous le verrez en conclusion, c'est un document qui se veut évolutif, donc qui sera amendé, complété jusqu'à la fin du mandat.

Quelques chiffres pour commencer sur notre jeunesse qui nous place dans une des villes à caractéristiques particulières et qui est le point d'orgue du défi pour notre ville. On a 3 330 jeunes de 0 à 19 ans. Les chiffres ont été donc tirés des documents CAF, mais aussi des chiffres Insee. Parfois, il y a des tranches de 0 à 24 ans, parfois des tranches de 0 à 19. Donc on a dû refaire quelques calculs. La grande majorité des enfants ont entre 0 et 11 ans, 15, 17 et 31 %. Avec une particularité qui est au-dessus du taux départemental pour les 6-11 ans. 27 % de familles chapelaines sont monoparentales et une spécificité territoriale jusqu'à 43,7 % sur le seul QPV. Pour comparaison, le chiffre en France est de 25 %. On est au-dessus sur le territoire et bien au-dessus sur le territoire politique de la ville. 62 % des enfants de la ville vivent dans des familles à bas revenus. 74 % uniquement sur le QPV. L'enjeu est très important et ça va conditionner la manière dont on va mener la politique sur l'ensemble de la ville. Une part importante des familles nombreuses, une famille sur 3, a au moins 3 enfants. Et 62 % des enfants de 0 à 17 ans vivent dans des familles à bas revenus, contre 33 % pour l'Aube. Le taux de chômage des jeunes, de 0 à 24 ans, représente 45 % du taux global du chômage de notre ville, 45 % des 29 % du taux de chômage de la ville. Je le sais puisque je travaille avec Monsieur Ducourant sur ce sujet.

Quelques chiffres sur notre jeunesse. Les flèches vont de la gauche vers la droite. Évidemment, on en a déjà en conseil municipal, mais aussi sur ce conseil. Améliorer les services aux populations, en tout cas les questionner à chaque fois. Adapter l'offre jeunesse pour toutes les raisons et bien d'autres que je viens de vous citer. Anticiper les accueils et les besoins, c'est une obsession pour les services et pour les élus que nous sommes de ne pas passer à côté et d'être au plus juste. C'est très compliqué et ça n'est pas compliqué que pour nous puisque toutes les villes de l'agglomération troyenne vivent les mêmes problématiques d'anticipation des effectifs et du calage entre les besoins et l'offre. Et contribuer bien sûr au bien vivre, pour les jeunes, mais aussi pour tout le monde.

Un cap, des objectifs, une feuille de route ont été établis en 2020 lorsque j'ai pris le secteur. L'objectif, c'est de montrer que trois postulats sont absolument essentiels. Le cadrage administratif, on est bien sûr entouré et accompagné. On vient de parler de la CTG avec ma collègue Marie-Claude Defontaine, je vous en reparle. C'est important de dire que la CTG, convention territoriale globale, avec la CAF, qui est un de nos grands partenaires sur le sujet évidemment, est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer un projet de territoire pour le maintien et le développement des services à la population, notamment aux familles, enfants et familles. Et des partenariats riches, j'en ai oubliés, c'est évident : l'État (j'ai mis les acronymes en tout petit parce que le maire n'aime pas trop les acronymes). C'est l'État aussi, mais bien évidemment la labellisation de Cité éducative qui est une vraie bouffée d'oxygène, d'air et d'envie. Et évidemment les associations chapelaines, nous n'en avons citées que quelques-unes, notamment l'association familiale chapelaine, l'ensemble des associations sportives, les entreprises, la zone industrielle, maison de santé, entreprise d'insertion, etc. Bien sûr, on s'appuie sur des ressources extrêmement précieuses que sont les personnels de la Ville dans les structures qui sont les nôtres. On est une vraie plus-value sur les structures également, les compétences de chacun et l'envie. Et la formation des personnels, ça faisait partie de notre feuille de route, c'est à dire la professionnalisation. L'objectif aussi de cette nouvelle politique jeunesse, c'est de développer des projets transversaux. Trois postes sont fléchés pour la conduite de projets au bénéfice de la jeunesse, qui englobent l'ensemble des dispositifs qui sont les nôtres, notamment dans le sport, l'art et les projets partenariaux citoyens. Nos écoles : 13 écoles dont 2 sont primarisées. 1 700 élèves, c'est un chiffre important. Pour information, il y a encore quelques années, on était à 1 580, 1 600. On monte gentiment sur l'ensemble de nos écoles, je vais pas...

Olivier Girardin

Pardonnez-moi de vous interrompre, mais c'est quand même un phénomène très important à noter. De manière récurrente, depuis de nombreuses années, l'Insee enregistre une baisse de notre population. Ils ont eu raison de le faire pendant des années, mais je me demande si lancés qu'ils étaient, ils n'ont pas, par inertie, continuer d'enregistrer des baisses qui viennent se heurter à la réalité des chiffres que nous enregistrons physiquement et de manière incontestable sur le nombre d'enfants accueillis à l'école. Si je vous interromps, c'est que le hiatus devient

patent. J'attends avec attention les chiffres de l'Insee, qui ne devraient pas tarder puisque ces choses-là arrivent aux alentours de la Noël. Si par hasard, nous enregistrons une nouvelle baisse qui irait à l'encontre de ce que physiquement, nous pouvons constater sur la ville, c'est-à-dire de constructions assez importantes qui ont eu lieu ces dernières années, et par ailleurs, du chiffre implacable, vérifié du nombre d'enfants accueillis dans les écoles, je ne sais pas ce que je ferai parce que je ne sais pas de quels moyens je dispose en votre nom pour interagir auprès des statisticiens de l'Insee et des pouvoirs publics. Mais ça commencerait à faire beaucoup. J'attire votre attention sur le fait que tout ça pourrait être simplement une controverse dont nous pourrions se passer au moment où nous allons avoir des coupures de courant en janvier. Sauf que ça permet de d'avoir des bases de calcul de dotations. Dotations qui font hiatus entre ce dont nous disposons, ce qui progresse et la situation à laquelle nous nous confrontons avec les enfants que nous accueillons dans nos écoles. J'attire votre attention là-dessus. Cette fois-ci, je ne vois pas comment l'Insee peut avoir calculé une baisse à nouveau de la population chapelaine. Rendez-vous est pris pour dans quelques jours constater sur quoi nous pouvons travailler. Mais si, comme je viens de vous le dire, il y a une contradiction entre ce que nous voyons physiquement du nombre de logements créés sur la ville, du nombre d'enfants accueillis et de la population recensée, j'aurais un petit doute sur la mécanique permettant d'établir ce nombre de personnes, sur les modes de calcul de l'Insee. Pardonnez-moi cette interruption Madame Pauwels, mais c'est quand même assez important.

Cécile Pauwels

Oui, d'autant qu'on a le plus gros territoire Rep+ de l'Académie.

Donc, 90 classes accueillent 1 700 élèves et 14 agents d'entretien, sans compter les Atsem, « tournent » leur service pour l'entretien et la désinfection des écoles. Notre particularité, c'est l'accueil des enfants de moins de 3 ans pour les raisons que je viens de vous expliquer, le territoire Rep+, qui crée de l'équité en dédoublant les classes de grande section par exemple. Sur les 90 classes, on a sur notre territoire, des classes à 12-15 enfants, en général plutôt 15 enfants, pour mieux apprendre. On accueille à peu près 70 à 80 enfants de moins de 3 ans dans ces écoles. On vous a remis les nouvelles signalétiques des écoles parce qu'on n'en a pas parlé, mais il y a quelques semaines – et je remercie chaleureusement, mais on a travaillé ensemble et on était très heureuses de voir la concrétisation de cette première étape d'identification –, tous nos sites jeunesse et notamment nos écoles se sont vus poser des signalétiques aussi belles que celles que vous pouvez voir sur le diaporama.

Nos sites de restauration jeunesse, nous avons 4 sites de restauration scolaire et un site de restauration extrascolaire. La grande différence, c'est évidemment le volume des repas servis et vous en avez le chiffre sous les yeux. Et les prestations : nous passons par Api pour les 4 sites de restauration scolaire qui servent près de 530 repas par jour. J'aime à le dire parce que c'est énorme, 530 repas par jour. Et extrascolaires, sur les jours où on sert pas les 530 repas, on a aussi 70 à 120 plateaux par jour qui sont servis en régie, avec un chef cuisinier au sein de 1000 Couleurs.

Nos accueils de loisirs. Encore des nouvelles pastilles d'identification : c'est un souhait qui consistait à visuellement repérer joliment tous nos espaces d'accueil de loisirs. Vous en avez deux, la troisième arrive après. Je remercie le service communication pour ce travail. On a créé un nouvel accueil de loisirs. Ma collègue crée des crèches, nous créons des accueils de loisirs, les Petits Lutins que nous venons de baptiser, pour les moins de 6 ans. Vous parliez de place, Monsieur le maire, je vous annonce qu'on a gagné 5 places. Ça vous paraît peu, mais vous savez qu'avec nos partenaires qui ont des acronymes imprononçables, 5 places, c'est énorme ! Nous venons de gagner 5 places pour les Petits Lutins. Nous avions 40 places, nous en avons ouvert encore 5. Ce n'est sans doute pas assez encore. J'ai expliqué à un journaliste de *l'Est éclair* cette semaine qu'il ne s'agit pas que des structures, c'est plurifactoriel. Vous avez les structures d'un côté, le taux d'encadrement d'un autre, la disponibilité des personnels, qui justifient le nombre de places sur un site. Et évidemment tout l'aspect sécuritaire bien sûr. Sur les accueils de loisirs, on a en moyenne 55 enfants accueillis sur le 1000 Couleurs et 45 sur les Petits Lutins. Il y a 143 familles qui sont chapelaines, 9 extérieures. Constat d'un nombre croissant des demandes. C'est pour ça que *l'Est éclair* nous a contacté cette semaine, parce que sur toutes les structures de loisirs de Troyes et de l'agglomération, nous avons un souci d'accueil, de place, et nous subissons tous les mêmes choses. Donc nous essayons ici – je l'ai expliqué, vous le verrez sans doute dans un article – comment on essayait, grâce aux annulations et aux liens très quotidiens presque avec les familles, à chaque annulation, de proposer les places aux familles qui sont « sur liste d'attente ». On essaie surtout de caler les besoins réels des familles en fonction de notre offre et inversement. Si une famille a besoin d'une place pour un enfant pour 3 jours et pas 4, on lui demande. Et on a affiné et on gagne une journée pour une autre famille. Enfin, Franklin animation, la 3^e petite pastille que vous pouvez voir en haut à droite, a connu une nouvelle offre en 2021, a une fréquentation régulière d'une bonne vingtaine d'enfants tous les mercredis après-midi, puisque c'est une ouverture d'après-midi de 14 h à 18 h. Et d'une cinquantaine d'enfants quand même sur le temps des vacances. Avec maintenant une forme de régularité. Nous avons mis en place les séjours jeunes, près d'une quarantaine d'enfants ont pu bénéficier des 3 séjours que je vous ai présentés au fur et à mesure dans l'année : le nautique, le nature et la montagne. Bientôt se prépare la Bresse, 19 enfants vont partir, ils sont ravis. On n'a eu aucun souci pour les inscriptions on avait pourtant demandé aux familles de contribuer, il y avait une tarification au quotient familial comme le reste, et tout le monde a joué le jeu. De fait, on peut les emmener là-bas et je pense que ça va être formidable. On continuera ces séjours jeunes, peut-être à raison de 2 séjours et pas 3, mais avec un

nombre d'enfants supérieur pour chacun des séjours, on en discutera évidemment. Et puis, je pouvais pas ne pas parler des colos apprenantes, une soixantaine de jeunes ont bénéficié de ces séjours à chaque fois, régulièrement, sur l'année dernière, avec un gros partenariat avec l'AJD et la Ligue de l'enseignement.

Parlons un peu budget, vous imaginez que toutes ces structures, ces taux d'encadrement et ces personnels travaillent d'arrache-pied pour que le décor soit à la hauteur de nos ambitions. Le budget est assez conséquent et respectueux de nos engagements politiques. Je ne présente vraiment que deux focus budget mais je vous montrerai d'autres dispositifs après, qui sont, on ne peut pas dire invisibles, mais qui se noient dans notre grande maison. 370 000 € au minima sont fléchés chaque année en fonctionnement investissement pour le fonctionnement des écoles : matériels scolaires, crédit, mobilier, vaisselle, etc. 216 000 € en fonctionnement, investissement pour les structures de loisirs. Ces sommes ne correspondent pas à la globalité des sommes dépensées à destination de l'ensemble de la jeunesse. Nous avons aussi harmonisé la tarification jeunesse sur l'ensemble des sites loisirs jeunes. Nous avons travaillé et je remercie encore mes collègues, nous avons fait plusieurs réunions pour caler quelque chose qui respecte absolument la notion d'équité que nous souhaitons et que nous avons mise en place il y a quelques années. Vous voyez l'illustration entre égalité et équité. Nous revendiquons cette tarification équitable au quotient familial pour toutes les familles, avec des nouvelles tranches de quotient qui absorbent de fait une augmentation somme toute relative de 5 %. L'effort est donc porté par tous et toutes les familles à la hauteur de ses moyens. Je vous ai mis quelques exemples de tarification pour rappel, mais on en avait parlé déjà il y a un petit moment et assez longuement.

Nous participons également à la valorisation de projets éducatifs, par exemple les classes découvertes que nous fléchons en 15 000 € par an, mais aussi des classes nature culture. L'objectif – et c'est un axe politique important, je pense à mes collègues la culture qui promeuvent les actions nature –, c'est le fait de se dire que nous contribuons au moins à minima à une sortie en nature ou une sortie dans un musée ou pour une exposition pour chaque enfant d'école élémentaire une fois par an. C'est assez clair. Donc on prépare notre budget avec cette idée. Et l'accompagnement de projets spécifiques : parfois dans l'année, on a des classes qui participent à des concours qui sont invités au Quai Branly par Lilian Thuram. Parfois on doit inviter un grand auteur et on doit payer les frais de transport, par exemple. On arrive à trouver des petites cagnottes pour aider les coopératives des écoles. Bien sûr, les dispositifs d'aide et d'accompagnement, qu'ils soient éducatifs ou financiers, notamment le dispositif Envol, c'est 25 enfants par an, dans les axes lecture, écriture, développement de compétences sociales et l'ouverture culturelle. Trois animatrices avec des référents pédagogiques qui ne travaillent pas du tout sur le même volume d'heure. Je vous rassure, ce n'est pas 6 adultes pour 25 enfants. Les référents vont chercher des partenariats complémentaires et grâce à la Cité éducative par exemple – je ne pouvais pas ne pas en parler puisqu'on va essayer d'inviter le maire cette année –, nous proposons à tous les enfants chaque année des séances de sophrologie pour apprendre à gérer le stress, les émotions et mieux rentrer dans les apprentissages. Et le dispositif devoirs faits, j'en ai parlé rapidement au dernier conseil municipal. Nous aimons rappeler que 480 élèves sont accueillis les lundis et les jeudis soir. Ça représente 34 salles d'études, ce n'est pas rien. Ce sont des dispositifs d'accompagnement à la scolarité qui sont pris en charge par la Ville et gratuit pour les familles. 14 enseignants, 2 AESH et 18 animateurs périscolaires sont mobilisés pour ce dispositif particulier. Enfin, les aides aux étudiants, qui représentent à peu près un volume de 90 dossiers en moyenne par an. Et à peu près aussi 19 000 €, en fonction des quotients déclarés. Le dispositif Fil continu de la mission stratégie territoriale qui est portée par ce service et par mon collègue élu, à ma droite. Un partenariat riche avec les deux collèges de la ville. L'objectif, c'est la prise en charge des jeunes exclus temporairement des établissements scolaires. L'année 2022 a permis à 20 jeunes d'être intégrés dans ce dispositif d'accompagnement pour « travailler la faute, comprendre l'erreur et se racheter une conduite ». Enfin, la reconnaissance de notre engagement politique pour la jeunesse. On a bien d'autres titres et bien d'autres labels. Mais les deux significatifs pour la jeunesse de 0 à 25 ans, c'est bien sûr Ville amie des enfants avec l'Unicef, qui sont symboliques d'engagements réciproques, avec, nous le souhaitons, l'identification de deux grands temps forts, il y en a un demain, mes chers collègues et Monsieur le maire, à 14 h 30 à l'espace Franklin. Nous allons remettre un chèque de 800 € au représentant Unicef Aube, Monsieur Hampe. Je félicite d'avance les équipes qui ont préparé, outre du chocolat chaud, mais aussi des animations extrêmement sympathiques pour vous. Donc vous révisez vos droits des enfants et vous gagnerez peut-être l'Escape Game demain. Pour rappel, 287 villes amies des enfants en France. On fait partie de ces villes et nous en sommes très fiers. Et bien sûr la Cité éducative, que je vous rappelle régulièrement, c'est un gros dispositif, 200 territoires en France. Sur notre territoire, 3 950 jeunes chapelains et noyats sont concernés. Vous vous doutez bien que sur cette petite présentation, il était impossible de vous donner des actions parmi la centaine d'actions qu'on déploie dans les écoles, sur le territoire, dans nos structures et en partenariat avec toutes nos associations et nos partenaires cités.

La jeunesse, c'est aussi un parcours citoyen que nous essayons de valoriser, notamment à travers les élections du CMJ. Les collègues avec lesquels nous avons tenu les bureaux de vote la semaine dernière ont vécu tous des bons moments dans ces élections, avec 3 commissions, me dit-on dans l'oreillette et pas 4. Aménagement durable tous ensemble, loisirs autour de l'école pour la nouvelle dynamique, puisque l'agent référente qui s'occupait de cette partie-là à laisser la place. Donc nous relançons une nouvelle dynamique sur le CMJ et sur le CCJ, qui correspond aux jeunes de 13 à 18 ans. L'objectif, c'est bien sûr de conduire des projets citoyens en lien avec l'avenir, la croyance que nous portons envers notre jeunesse. D'autres dispositifs sont aussi portés en direction de la jeunesse

par ce qu'on appelle la démocratie locale, mais c'est très important, c'est la découverte des milieux professionnels. Je parlais du taux de chômage chez les jeunes en début de mon propos. Si on ne travaille pas là-dessus et qu'on ne met pas le paquet, on passe à côté de quelque chose. Le forum des métiers, bien sûr, et l'aide à la recherche de stage, notamment le speed recruiting. Il faut savoir que la Cité éducative va se pencher sur cette question et va apporter une plus-value au niveau national et on espère aussi au niveau local. Alors vous n'avez pas tout dit, heureusement tout à l'heure, j'ai eu très peur parce que je n'avais pas envie de répéter vos propos importants sur la petite enfance, qu'on a placée ici dans ce diaporama. Vous l'avez dit tout à l'heure, l'offre d'accueil est diversifiée. Trois accueils collectifs, c'est toujours bon à rappeler, 78 places, un accueil familial, vous l'avez dit également, les fameuses nounous. Et une maison d'assistantes maternelles, autrement dit une MAM – c'est joli cet acronyme, 8 places.

Olivier Girardin

Les 29 places, ce n'est nos assistantes maternelles qui sont 9 et qui ont 29 enfants en charge et après, il y a les « nounous ».

Cécile Pauwels

Les 64 assistantes maternelles recensées par la PMI en 2020, pour un total de 200 places. Je vous l'ai dit en préambule, l'objectif, c'est de toujours penser et de mettre en corrélation les besoins et l'offre ou les offres. Nous avons un taux de couverture qui n'est pas à la hauteur de la moyenne départementale. De fait, vous avez expliqué tout à l'heure que nous avons à l'horizon quelques projets structurants. L'objectif, ce n'était pas de vous en donner 10, même si je pense qu'à l'avenir, on pourra en tracer 10 et les présenter. Mais sur la petite enfance effectivement, la maîtrise d'œuvre est lancée me semble-t-il. La construction de nouvelles structures d'accueil correspondrait aux besoins, ou en tout cas se rapprocherait en temps à l'ouverture de plus de place. Vous l'avez expliqué, Monsieur le maire. Rassemblement Ribambelle et Enchantine pour une quarantaine de places sur le site quartier Chantereigne, et la création d'une nouvelle structure, la Capucine, qui serait délocalisée sur le site de l'espace des salles sociales Buisson pour 15 à 19 places.

Et aussi des projets structurants de moins grande envergure mais tout aussi importants, qui correspondent à la végétalisation des espaces publics, et notamment des écoles en l'occurrence, c'est l'exemple qui a été choisi. Avec la création d'îlots de fraîcheur, pour répondre à des besoins, j'allais dire nouveaux ou très anciens, du réchauffement climatique, d'une école qui n'est pas forcément bien orientée et qui génère trop de chaleur au moment des beaux jours. Donc un investissement par exemple de 64 000 € a été voté par vous, pour trouver une solution durable pour cette cour d'école. Bien sûr nous remercions le Cmas pour la petite enfance et le suivi des dossiers relatifs aux propos que vous avez tenus et que je viens de terminer, et des services techniques pour le dossier végétalisation, même si on n'aime pas trop ce mot, il a au moins le mérite d'être assez clair.

J'en termine très tranquillement avec quelques diapositives puisque c'est un sujet que nous abordons régulièrement tous ensemble. La politique jeunesse à la Chapelle-Saint-Luc, c'est quelque chose qui nous fait vibrer. Nous avons une ambition certaine de garder toujours un regard positif, notamment par rapport à la place des jeunes dans notre ville et plus largement dans notre société. J'ai parlé du parcours citoyen, bien évidemment qu'il faut garder en prisme que ces jeunes-là sont les citoyens et les citoyennes de demain. Et surtout, et nous en découvrons à chaque fois que nous organisons des manifestations, que nous prenons le temps d'aller à leur rencontre, des potentiels énormes à valoriser. Les projets de la municipalité au service de grands objectifs. Les objectifs sont d'anticiper et d'entendre les besoins des jeunes et des familles, de croire en la richesse de la mixité et des échanges que nous avons avec eux, mais aussi entre nous et avec nos partenaires, et d'ouvrir le champ des possibles pour un avenir meilleur.

Et pour finir, n'oublions pas – je voudrais que vous ne lisiez pas qu'il l'a dit parce que normalement il y avait un effet de diapositive, alors fermez les yeux, je vais vous dire quelque chose : « nos jeunes aiment le luxe, ont de mauvaises manières, se moquent de l'autorité et n'ont aucun respect pour l'âge. À notre époque, les enfants sont des tyrans ». Si Socrate disait ceci des jeunes au 5^e siècle avant Jésus-Christ, nous ne pouvons donc avoir d'autres ambitions que d'être une boussole pour tous nos jeunes d'aujourd'hui. Continuons à semer des graines. Croyons en cette belle jeunesse bien plus consciente des enjeux de demain que nous l'imaginons. Cette présentation est donc, je vous l'ai dit en introduction, un fil rouge qui se veut évolutif, qui est un bon point de départ mais qui ne retrace pas la totalité des actions conduites en faveur de la jeunesse, de 0 à 25 ans, si on considère que c'est cette tranche-là, mais peut être aussi de leur famille. C'est surtout l'ensemble des actions qui sont conduites par tous les services de la Ville et les élus et les élus, convaincus par cette priorité politique. Je vous remercie de votre attention.

Olivier Girardin

Merci beaucoup, beaucoup, beaucoup. Madame Pauwels pour ce long exposé, certes, mais complet. Le sujet le valait dix fois, votre mise en musique était de très grande qualité et votre conclusion, assez remarquable. Avant de passer la parole à tout un chacun pour éventuellement commenter, j'attire notre attention à toutes et tous, je fais miens systématiquement le propos de Chirac quand il disait : il faut mépriser les hauts et repriser les bas ! Ce qui va nous conduire à être meilleur dans tout ce que nous faisons et honnêtement, on fait quand même pas mal de trucs. Mais moi, je cherche à me dire : qu'est-ce qu'on peut faire de mieux ? Je trouve que les perspectives que vous

tracez au travers de cette présentation nous incitent à faire encore mieux. J'ai vu qu'on était le taux d'encadrement le plus faible. Pourquoi ? Il y a des raisons évidemment objectives à tout ça. C'est peut-être dans les premières slides qu'on voyait. Mais il faut avancer. Il faut bien se rendre compte qu'à chaque fois qu'on dit, on va faire ceci, on va faire cela, etc., il faut bien se rendre compte de tout ce que ça met en exergue, tout ce que ça mobilise. Votre travail de présentation le montre assez justement. Après, les propos de Socrate 5 siècles avant Jésus-Christ, c'est quand même... ! Tu as envie de dire : toi aussi, tu deviens vieux !

A vous de jouer, Mesdames et Messieurs, si vous avez des choses à dire.

Félicitation à vous Madame Pauwels, félicitations aux services qui vous ont accompagnée dans la présentation et la collecte des informations. On le devait à nos collègues du conseil municipal, c'est fait. Ce document sera à votre disposition une fois qu'il aura été revus et corrigés des quelques éléments de faute de frappe. C'est à notre disposition à toutes et tous. Et c'est évidemment un travail évolutif.

Est-ce qu'il y a évidemment des remarques, des commentaires. Vous êtes libres, c'est la pause-café puisque ce n'est pas un rapport, il n'y aura pas de vote, c'est juste une présentation au milieu de nos rapports que j'ai modifiés. Qu'est-ce que ça vous inspire ? Est-ce que vous avez envie de le digérer, vous y reviendrez plus tard ?

Laurent Mauvignat

Je vais me permettre de prendre la parole, tout d'abord pour dire un grand merci, parce qu'effectivement, c'est très agréable d'avoir cette présentation qui permet, pour des nouveaux élus comme moi, de bien comprendre tout ce qui se fait. On se rend compte qu'il y a des années de travail derrière, et de comprendre la densité du sujet. Quand on dit que c'est un élément fort de notre politique municipale, on a un vrai élément de preuve tangible. On voit bien l'ensemble du travail qui peut être mené. Donc merci pour cette présentation. Effectivement une demi-heure, ça peut paraître long et en même temps, c'est très court à l'échelle de l'enjeu que représente ce sujet. Encore merci beaucoup à Madame Pauwels et à toutes les équipes.

Olivier Girardin

Vous n'êtes pas obligés d'intervenir, il n'y a aucune pression, ça peut se digérer, quelque chose comme ça. Le document se sera à votre disposition une fois qu'il aura eu les 2-3 petites corrections. On peut en rediscuter à un moment ou un autre, mais je trouve que c'est important qu'on fasse des focales. C'est vous qui avez essuyé les plâtres. Mais j'aimerais bien que à l'horizon de la mi-mandat, sur les grands secteurs qui sont les nôtres, il y ait des présentations de cette nature : la vie associative, le sport, l'emploi. Vous avez fait l'autre fois une présentation. Le Cmas, je rappelle qu'on a un petit problème dans cette commune, je n'arrive pas à résoudre l'équation, mais chaque année, au moment du budget, on fait un chèque de 1,4 M€ en direction de notre centre municipal d'action sociale. Et globalement, il ne se passe plus rien après, c'est-à-dire que le conseil municipal n'a pas la main directement. Pour le bien aussi parce que ça veut dire qu'on associe dans le conseil d'administration du centre municipal d'action sociale d'autres personnes que celles qui sont élues : les responsables associatifs des services, des personnalités « qualifiées ». Mais enfin, le conseil municipal de la Chapelle-Saint-Luc n'entend pas beaucoup parler des dispositifs sociaux que nous avons. C'est une adresse que j'envoie à Marie-Claude, Sylviane et Aïcha notamment, qui sont en charge d'un certain nombre de secteurs au sein de la ville, sur ces sujets. Il faudra à un moment donné que vous reveniez vers nous. Mais de manière générale, j'incite les uns et les autres à réfléchir à la manière dont ils pourraient présenter. Je ne mets pas la pression mais je souhaite vraiment qu'il y ait ce type de présentation.

J'en profite d'ailleurs pour vous dire deux choses qui n'ont rien à voir. On va arriver à mi-mandat au mois de mars. On a évidemment été particulièrement perturbé par un certain nombre de questions que tout le monde a en tête, mais je souhaite faire le point avec les uns et les autres, toute l'équipe municipale, redéfinir les missions et les fonctions des uns et des autres par rapport au travail qui a été effectué, par rapport au travail qu'il y a à faire. On va mener ça tranquillement, on va faire ce travail d'évaluation : comment ça va, est-ce que ça va bien, etc. Est-ce que vous avez toute votre place ? Je pense que tout ça mérite d'être regardé avec évidemment beaucoup de bienveillance, mais un peu d'exigence parce que on est au sein d'un conseil municipal et nous devons rendre des comptes à la population. Nous aurons l'occasion de le faire au travers de grandes discussions sur les grands enjeux que nous avons fixés. J'attire l'attention de tout le monde, il faut que la parole soit libre partout, comme c'est évidemment le cas ici. A mi-mandat, on peut aussi avoir envie de faire un peu le point sur ce qui est lancé, ce qui reste à lancer et où on va et où on veut aller. Il ne faut pas que ça choque, chacun aura sa place pour dire tout le bien ou tout le mal qu'il pense des choses qu'on fait. Je souhaite vraiment que notre conseil ne soit pas simplement une chambre d'enregistrement de rapports, mais un lieu d'échange, de discussions – organisé. comptez sur moi. Un lieu d'échange entre nous sur les grands enjeux de notre commune. Je suis persuadé, je dis ça en aparté, que notre société a aussi besoin de se rappeler tout ce qui est fait pour le commun, parce qu'on finit par oublier et ne voir plus que ce qui va mal, ce qui ne fonctionne pas, et on ne regarde plus tout ce qui est mobilisé par les uns et par les autres, par toutes les structures et les secteurs de la société pour le bien commun de notre société. Et au moment d'affronter les vrais défis, où ça mérite en effet parfois de prendre des coups aux fesses, c'est assez intéressant que ceci soit au moins dosé à la force nécessaire pour remettre les choses d'équerre, mais pas dans cette espèce de vindicte permanente qui nous abîme et qui ne construit pas grand-chose pour l'avenir. C'était la première chose que je voulais vous dire.

Si vous n'avez pas de déclaration à faire sur le rapport qui vous est présenté, je vous donne une information. Pour des raisons qui tiennent aux conditions météo, la préfète a pris un arrêté interdisant le transport scolaire sur notre territoire demain matin. Alors ça n'a rien à voir, on n'est pas la ville forcément la plus concernée parce qu'il y a les lignes régulières TCAT, les enfants sont plutôt en proximité sur les collèges, etc. Néanmoins, je vous livre cette information que vous pourrez relayer éventuellement si vous avez des collègues, des contacts.

Je pense qu'on peut reprendre le fil de nos rapports ? On revient sur le bout de dossiers que nous avons évoqué au travers de notre décision budgétaire modificative, avec cette emprise foncière. Je demande à Monsieur Braun de nous en faire état.

Rapport n°7

Délibération n°81/2022

**ACQUISITION D'EMPRISES FONCIÈRES
SECTEUR FERDINAND BUISSON**

Rapporteur : Jean-Paul BRAUN

Dans le cadre de l'aménagement du secteur Jules Ferry/Chasseigne, la Ville de La Chapelle Saint-Luc souhaite se porter acquéreur d'emprises foncières situées à proximité du groupe scolaire Ferdinand BUISSON et des salles sociales, lieu d'implantation du futur établissement d'accueil du jeune enfant.

Il s'agit des parcelles cadastrées AC 209, AC 14 et AC 15 représentant une superficie totale de 8 025 m² et appartenant aux indivisions PLAUCHE/GILLON.

Cette acquisition permettrait à la Ville de créer une voie douce permettant de relier les espaces publics précités et le centre aéré mille couleurs.

Par avis rendu le 12 mai 2022 sous la référence OSE : 2022-10081-33508, les services de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Marne, ont estimé à 215 000 euros la valeur globale de ces parcelles, assortis d'une marge d'appréciation de 10 %.

Cela étant, compte tenu de la configuration des espaces, Monsieur le Maire a souhaité revoir à la baisse cette estimation en proposant aux propriétaires la somme globale de 90 000 € pour l'ensemble des parcelles, hors frais de notaire, qui demeureront à la charge de la Ville. Cette proposition a été acceptée par ces derniers le 1^{er} juillet 2022.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 09 décembre 2022.

Après saisine de la commission Pôle Développement urbain et transition écologique du 12 décembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'acquisition des parcelles AC 209, AC 14 et AC 15 représentant une superficie totale de 8 025 m² pour un montant de 90 000 €. Les frais de notaire, en sus, seront à la charge de la Ville
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette acquisition.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	29			



Salles sociales Ferdinand BUISSON

Présentation du rapport

Il y a en effet un lien puisque, vous avez voté collectivement en DBM tout à l'heure l'acquisition de terrains pour créer de nouvelles mobilités entre les Petits Lutins et 1000 Couleurs.

Aujourd'hui, les petits du groupe scolaire Ferdinand Buisson et les futurs petits de la crèche sont déplacés par bus pour des raisons de sécurité et vont de Ferdinand Buisson à 1000 Couleurs par la rue Jules Ferry. L'idée qu'on a, en créant ces nouvelles mobilités pour les petits, c'est de relier Ferdinand-Buisson, le groupe scolaire et la future crèche, à l'arrière de 1000 Couleurs par un cheminement, une voix douce. Pour faire cette réalisation, il nous manquait trois parcelles en propriété communale. Les autres parcelles du cheminement prévu, celles du bas et plus haut, après la parcelle bleue, sont déjà en propriété communale. L'idée, c'est de partir de Ferdinand Buisson par l'arrière, est-ce que vous repérez bien sur Ferdinand Buisson, le parking. A l'arrière du parking, c'est la première parcelle qu'on achète, et on va longer la rocade pour arriver de l'autre côté, vu depuis l'étang Mallouet. Le petit chemin, c'est celui qui vient de Ferdinand Buisson. Ça s'inscrit dans un projet plus global, étant donné qu'après, nous sommes sur les propriétés communales. Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'infrastructures à mettre en place. Évidemment il y en a. Mais en termes d'acquisition de foncier, on est plus à l'aise. L'objet de ce rapport, c'est d'acquérir les trois parcelles qui font environ 8 000 m² de mémoire, pour un montant de 90 000 €. La direction départementale des finances publiques de la Marne a estimé l'ensemble de ces parcelles à 215 000 €. Donc l'offre à 90 000 € nous a paru intéressante. A savoir quand même que ce sont des parcelles enclavées et il n'y a que la commune qui peut les utiliser. Donc 90 000 € pour créer ce cheminement, de Ferdinand Buisson jusqu'à l'étang Mallouet et jusque peut-être l'arrière de Lakanal plus tard.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Y a-t-il des remarques ou des commentaires ?

Se dessine au travers de ce rapport et de cette acquisition des nouveaux liens organisés, sécurisés. Les nouveaux cheminements, qui sont évidemment pour les enfants en priorité, vont servir aussi de jalons pour d'autres formes de déplacement dans la ville. Je ne vous cache pas qu'on a poussé pour acheter ces parcelles. On n'en est pas peu fier ! On est assez content, on va dire.

Jean-Paul Braun

Jean Jouanet avait déjà commencé.

Olivier Girardin

Le regretté Jean Jouanet aurait pu constater sur un autre rapport l'avancée des dossiers qu'il avait lui-même initié. Celui-là, ça lui ferait plaisir aussi. Moment nostalgie, on est en décembre. Jean, si tu nous entends ! Mesdames et Messieurs, est-ce que vous avez des remarques ou des commentaires ?

Cécile Pauwels

Ça fait écho aussi à un souhait dont nous parlions avec Jean, mais aussi avec d'autres élus, qui serait de doter cette voie douce de vélo cargo par exemple. Je voulais juste qu'on n'oublie pas, que ça pourrait être une bonne idée. Mais comme on en a parlé avec TCM, je me suis dit que tout ça pourrait cheminer. Cheminer en vélo cargo !

Olivier Girardin

Oui, cheminer en vélo cargo. On va faire l'acquisition de vélo cargo sur TCM. Ça répond en effet à ça. On a en effet ces situations et ces points de convergence en ligne de mire, pour une ville plus agréable à pratiquer au quotidien. C'est ça l'idée, c'est ça notre analyse.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou commentaires ?

On peut passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Rapport n°4

Délibération n°82/2022

**SOUSCRIPTION À LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF
« LES PASSEURS DE TEXTES »**

Rapporteur : Léa REGNAULT

L'annonce de la fermeture de la librairie « Les Passeurs de Textes », située 5 rue Emile Zola à Troyes, et créée en 1990, a suscité une vive émotion et mobilisé les Aubeois.

Afin d'éviter cette fermeture, un collectif s'est constitué en décembre 2021 afin d'envisager la poursuite de l'activité de cette librairie sous forme d'un fonctionnement de type coopératif.

Ce collectif a un double objectif :

- ✓ Tout d'abord, il souhaite reprendre la librairie en assurant son fonctionnement sous forme de coopérative afin de permettre aux salariés, bénévoles, clients et collectivités de participer au pilotage et au fonctionnement de l'activité.
- ✓ Ensuite, il souhaite procéder à la vente de livres pour :
 - Participer à la diffusion de la culture au plus grand nombre en diversifiant les offres de lecture et les modalités d'accès (réseau, librairie hors murs...) ;
 - Développer l'attractivité et le lien social du centre-ville ;
 - Maintenir et créer de l'emploi ;
 - Faciliter les passerelles entre les différents publics, le centre-ville et la périphérie, les libraires et les clients, les genres littéraires et les autres modes d'expression artistiques ;
 - Inscrire la librairie dans la culture locale en favorisant des temps de rencontre et d'échange autour des livres en partenariat avec des structures départementales culturelles et éducatives ;
 - Réduire l'impact environnemental de l'activité en groupant les livraisons et les déplacements.

Ce collectif prône des valeurs coopératives fondamentales telles que la prééminence de la personne humaine, la démocratie, la solidarité, un sociétariat multiple ayant pour finalité l'intérêt collectif ainsi que l'intégration sociale, économique et culturelle dans un territoire déterminé par l'objet social.

Par conséquent, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), dont l'objet consiste à concilier projet d'utilité sociale et activité économique, semblait toute désignée pour répondre aux objectifs précités.

Ainsi, l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2022 a permis l'adoption des statuts de cette société coopérative d'intérêt collectif, sous forme de Société par Actions Simplifiée (SAS).

Le capital social de la SCIC s'élève à 88 850 € divisé en 3 554 parts sociales de 25 € chacune. Ce capital est variable.

La librairie est dorénavant administrée par un collectif réunissant ses producteurs et ses utilisateurs, qui la gèrent selon un modèle coopératif. Le choix de ce modèle économique affirme le caractère social et solidaire de la librairie et permet des actions concrètes sur le territoire.

Quatre catégories d'associés sont définies dans les statuts :

- La catégorie des salariés regroupe les personnes physiques liées à la coopérative par un contrat de travail à durée indéterminée.
- La catégorie des membres fondateurs concerne les personnes physiques constituant le collectif à l'origine du projet de création de la SCIC. Les bénévoles particulièrement investis pendant deux ans pourront rejoindre cette catégorie.
- La catégorie des bénévoles et des bénéficiaires représente les personnes physiques ou morales bénéficiant des services de la coopérative à titre gratuit ou onéreux et/ou participant bénévolement à son fonctionnement.
- La catégorie des membres de soutien regroupe les personnes physiques ou morales montrant leur intérêt pour les activités de la collectivité en y apportant leur soutien.

La Ville peut s'inscrire dans cette dernière catégorie.

Par conséquent, peuvent être candidates à la qualité de sociétaire toutes les personnes physiques ou morales qui entrent dans l'une des catégories précédentes et respectent les modalités d'admission prévues dans les statuts.

Dans le but de promouvoir la culture, la commune de La Chapelle Saint-Luc souhaite souscrire à la SCIC « Les Passeurs de Textes » et prendre des parts sociales à hauteur de 2 000 €. Une part sociale correspondant à 25 €, cela représenterait 80 parts.

Conformément aux statuts de la SCIC, toute personne morale est tenue de désigner un représentant permanent.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité - Sécurité du 09 décembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** la souscription de la Ville à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Les Passeurs de Textes » à hauteur de 80 parts sociales soit 2 000 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	29			

- **DE DÉSIGNER** Madame Marie-Françoise LEBORGNE-GODARD comme représentant de la commune au sein de la société « Les Passeurs de Textes ».

Les conclusions du rapport mis aux voix

donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	29			

Présentation du rapport

L'annonce de la fermeture de la librairie Les passeurs de texte située 5 rue Émile Zola à Troyes et créé en 1990 a suscité une vive émotion, et mobilisé des Audois. Afin d'éviter cette fermeture, un collectif s'est constitué en décembre 2021 afin d'envisager la poursuite de l'activité de cette librairie sous forme d'un fonctionnement de type coopératif. En effet, il semblait impossible de voir cette librairie fermer, non pas faute de clients ni de repreneurs, mais à cause de subtilité bancaires. Ainsi, l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2022 a permis l'adoption des statuts de cette Société coopérative d'intérêt collectif sous forme de société par action simplifiée. La Société coopérative d'intérêt collectif, dont l'objet consiste à concilier projet d'utilité sociale et activité économique, semblait toute désignée pour répondre aux objectifs communs. Ce collectif créé prône des valeurs coopératives fondamentales centrées sur la personne humaine, la démocratie, la solidarité, l'intérêt collectif, ainsi que l'intégration sociale, économique et culturelle sur notre territoire. La librairie est dorénavant administrée par un collectif réunissant donc ses producteurs et ses utilisateurs. Le choix de ce modèle économique affirme le caractère social et solidaire de la librairie et permet des actions concrètes sur le territoire, ce qui correspond à nos valeurs. Parmi les 4 catégories d'associés dans les statuts, se trouvent la catégorie des membres de soutien qui regroupent les personnes physiques ou morales montrant leur intérêt pour les activités de la collectivité en y apportant leur soutien. La Ville peut donc s'inscrire dans cette catégorie. Dans le but de promouvoir la culture, la commune de La Chapelle-Saint-Luc souhaite s'inscrire à la SCIC Les passeurs de texte et prendre des parts sociales à hauteur de 2 000 €. Une part sociale correspond à 25 €, cela représenterait donc 80 parts. Après saisine de la commission pôle ressources internes, qualité, sécurité du 9 décembre 2022, il vous est proposé d'approuver la souscription de la Ville à la Société coopérative d'intérêt collectif Les passeurs de textes à hauteur de 80 parts sociales, soit 2 000 €. Et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Est-ce qu'il y a des remarques, des commentaires ?

Bernard Champagne

Cette démarche de transformation pour Les passeurs de textes, ça a un fond qui rejoint l'économie sociale et solidaire. C'est-à-dire qu'à un moment donné, arriver à créer aussi des entités où l'objectif n'est pas de faire de l'argent pour être divisé entre des membres qui cherchent le maximum de bénéfices, mais au contraire, qui cherchent un intérêt commun, à pouvoir développer aussi des entreprises qui ont un but : de satisfaire des besoins dans la population. C'est extrêmement important. On y a tous intérêt dans le sens où, quand aujourd'hui on se tourne vers l'achat de livres, notamment de façon assez massive, ce sont les mastodontes qui peuvent répondre, c'est la Fnac, etc. Je n'ai rien contre ces structures. Mais quand vous avez envie de trouver un livre, de faire quelque chose, c'est sûr qu'au Passeur de texte, vous avez un professionnel en face de vous, qui peut vous indiquer et vous renseigner. Vous voulez faire un cadeau à Noël, vous savez que la personne à qui vous allez offrir le livre, elle aime bien ceci, cela. Un professionnel en face de vous peut vous amener ce service. C'est un service essentiel, être libraire, c'est un métier véritablement et ils ont ça. Donc on a un intérêt aussi, nous. Je vois deux dimensions. La première, c'est de trouver un interlocuteur qui peut aussi répondre à nos besoins en termes de collectivités territoriales. Et un autre, le quidam, le commun des mortels, qui peut aussi avoir un lieu où on peut flâner, on peut regarder, on peut s'informer et on a du répondant, avec quelqu'un qui peut nous orienter et ça, dans un cadre de solidarité de l'économie. Et donc, je rejoins l'économie sociale et solidaire qui est important aussi et qui doit être porté, même si c'est pas sur notre territoire. Nous y avons un intérêt direct par rapport à notre population et notre collectivité.

Olivier Girardin

Y a-t-il d'autres remarques ou commentaires ?

Je suis assez fier que notre Ville soit présente dans cette opération de reprise sous cette forme spécifique que vous avez décrite. Indépendamment de la qualité du travail qui est fait par les entreprises privées dans le domaine, je crois beaucoup à ce qu'on appelait dans le temps l'économie mixte, je crois beaucoup à la présence côte à côte d'un certain nombre d'environnements différents, sur le plan économique, avec des écosystèmes qui fonctionnent sur des bases différentes, mais qui respectent quand même les principes élémentaires de la vie économique. C'est ce que permet cette SCIC et c'est ce que permet la Ville de La Chapelle-Saint-Luc, c'est-à-dire d'offrir en contrepoint d'un système qui a évolué pour être ce qu'il est, des éléments de référence dont vous avez parlé, Monsieur Champagne, mais qui, au-delà de ce que vous avez dit, résonne avec une offre différente, dans un cadre différent, sur des bases différentes et avec des contraintes et des atouts différents. Cette pluralité de points de vue sur une même réalité économique, qui respecte pour autant les bases de l'économie, me paraît être un atout. S'en passer aurait été passer à côté de quelque chose qui est important. Et que nous retrouvions au travers de ce rapport ce qu'est le

commun et la possibilité de fabriquer du commun sur des bases économiques me paraît être important pour les populations que nous représentons. C'est le message que nous adressons sereinement, tranquillement, sans faire de vagues, mais avec la volonté de participer.

Laurent Mauvignat

Je veux juste effectivement saluer cette initiative en tant que client fidèle de cette librairie et coassociée dans cette nouvelle SCIC. Je trouve que c'était aussi un bel exemple de la capacité de cette municipalité à investir le territoire et le territoire au sens large. On va rester dans un objet troyen certes, mais qui a une influence sur notre territoire et je trouve que c'est une belle illustration de ce qu'on est capable de faire. Maintenant, j'espère que cet investissement va aussi se prolonger dans le temps et qu'on ne va pas juste mettre un peu d'argent au départ, mais qu'on va essayer de créer une relation dans la continuité avec cette SCIC, et de faire en sorte de faire vivre ce commerce local, ce que n'a pas réussi à faire, la librairie avant et qui fait qu'elle se trouve dans cette situation. J'espère que ça va être une action sur le long terme.

Olivier Girardin

Je le souhaite aussi. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, Mesdames et Messieurs, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Léa Régnault

Conformément au statut de la SCIC, toute personne morale est tenue de désigner un représentant permanent et donc, il vous est proposé de désigner Madame Marie-Françoise Le Borgne Godard comme représentante de la commune au sein de la société Les passeurs de texte.

Olivier Girardin

On doit voter deux fois. D'abord, on vote le principe de notre adhésion, c'est fait. Ensuite, on vote sur la désignation de notre représentante dans cette instance, qui est Marie-Françoise Le Borgne Godard. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est adopté à l'unanimité et je vous en remercie. Félicitation Madame Godard. Vous leur direz que vous avez été élue par des élus heureux et à l'unanimité de l'ensemble du conseil municipal, majorité et opposition.

Deux personnes qui ont quitté comme prévu, Monsieur Hassan Zoughaiby nous a quitté à 19 h10, et maintenant, Monsieur Thomas nous quitte à 19 h 47 exactement.

Nous en sommes à la rénovation et la mise en conformité et modernisation du stand de tir et on va demander des sous pour faire ça dans le cadre de Paris 2024. J'ai représenté la Ville encore vendredi soir, Monsieur Champagne, vous étiez parti en villégiature. J'ai supplée à votre expertise dans le cadre d'une manifestation organisée par notre département.

Rapport n°8

Délibération n°83/2022

RÉNOVATION, MISE EN CONFORMITÉ ET MODERNISATION DU STAND DE TIR

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Bernard CHAMPAGNE

En mars 2022, la Ville de La Chapelle Saint-Luc a déposé un dossier de candidature afin que le stand de tir, situé au sein du pôle sportif, rue de la douane, soit répertorié comme centre de préparation aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

Celui-ci a reçu un avis favorable, le 11 octobre 2022, du comité d'organisation des jeux olympiques et paralympique de Paris 2024, chargé par le Comité International Olympique (CIO) et le Comité International Paralympique de sélectionner les centres de préparation.

Afin d'accueillir d'éventuelles délégations dans des conditions optimales, la commune doit effectuer des travaux de rénovation, d'accessibilité et installer des cibles électroniques.

Au-delà de l'échéance 2024, ces travaux renforceront l'attractivité et le rayonnement de cet équipement en permettant notamment l'organisation de stages et compétitions.

De surcroît, les travaux réalisés faciliteront le déroulement de formations et d'entraînements divers des effectifs des polices municipales et nationales.

Afin de pouvoir réaliser ce projet estimé à 771 810 € HT, la Ville de La Chapelle Saint-Luc souhaite solliciter des subventions auprès de l'ensemble de ses partenaires, dont le Conseil Départemental de l'Aube dans le cadre du plan de soutien financier exceptionnel aux projets structurants des territoires.

D'autres demandes de soutien financier seront naturellement formulées auprès notamment de l'État, de l'Agence Nationale du Sport, de la Région, de Troyes Champagne Métropole et de la Fédération Française de Tir.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 09 décembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention à l'Etat, au Département, à l'Agence Nationale du Sport, et à tout organisme financeur susceptible d'apporter son concours à la rénovation, mise en conformité et modernisation des équipements du stand de tir.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	29			

Présentation du rapport

La question de notre stand de tir a été abordée à plusieurs niveaux dans notre conseil municipal. Il s'agit aujourd'hui de matérialiser la rénovation et la mise en conformité du stand de tir. L'objet principal, il y a certes des aménagements de rénovation à faire, parce que ce stand de tir commence à vieillir un petit peu. Mais il y a surtout le fait de pouvoir le rendre olympique, pour des équipes qui vont pouvoir venir se préparer, que ce soit des équipes valides ou des équipes dans le cadre des Jeux paralympiques. Ce dynamisme nous conduit surtout à transformer les cibles avec des cibles dites électroniques. On travaille beaucoup dessus, ça ne remplacera pas totalement les cibles dites traditionnelles. Il y aura un mix des deux et il y aura la possibilité de s'entraîner sur des cibles traditionnelles, où on tire sur des cartons, mais de pouvoir mettre en place des cibles électroniques dans les moments où il y aura des stages, des formations et ce que nous souhaitons très fort, l'accueil d'équipes qui viendraient se préparer dans notre belle ville pour préparer les Jeux olympiques de 2024. Notre dossier de candidature par rapport à ce stand de tir et l'accueil a été validé et accepté dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques Paris 2024. Le comité d'organisation nous a labellisé, mais avec des travaux nécessaires. Sinon, nous n'aurions pas ce label. Pour effectuer les travaux de rénovation et d'accessibilité, on s'est rapproché d'une personne qui nous a aidé à dépatouiller ce dossier qui est compliqué. Le directeur des services et moi-même, on se rendait pas compte de la complexité du dossier, ça nous a extrêmement bien aidés pour y voir clair. Aujourd'hui on a les tenants et les aboutissants par rapport à ça. Ce qu'on souhaite, c'est organiser des stages, des compétitions. Il y aura une suite après 2024 avec cet équipement puisque l'objet, c'est bien de garder un équipement vraiment top, de manière à pouvoir continuer à soutenir la qualité du tir à La Chapelle-Saint-Luc bien sûr, mais bien au-delà, et d'accueillir d'excellents tireurs. Et peut-être qu'un jour, on aura un Chapelain qui ira aux Jeux olympiques 2024. C'est un peu court mais dans les olympiades suivantes, pourquoi pas. Les travaux vont être réalisés, on souhaite solliciter des subventions, bien entendu, parce qu'on ne fera pas ça qu'avec notre budget. Solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires : le conseil départemental, via son président, s'est engagé à nos côtés et nous soutient très largement dans le cadre du plan de soutien financier exceptionnel au projet structurant du territoire. Et on va pouvoir avoir une aide importante. Il faudra qu'on demande dans ce cadre-là le soutien financier à d'autres organismes, notamment l'État, l'Agence nationale du sport, notre région, Troyes Champagne Métropole, la Fédération Française de tir, et tout organisme qui pourrait nous permettre d'avoir le montage financier qui nous permettra de faire les choses, où le reste à charge sur la commune sera le plus bas possible, sachant que si on peut atteindre 80 % de subventions, il ne nous resterait que 20 % et pour nous, ce serait top. Ce dossier va continuer à être travaillé parce qu'on n'est pas au bout de l'aspect technique et financier. La Commission pôles ressources internes, qualité, a travaillé sur le dossier le 9 décembre dernier. Il s'agit de vous demander que le maire ou son représentant puisse signer tout ce qui va bien pour solliciter les aides nécessaires et mettre en œuvre ce beau projet qui sera, je pense, la locomotive, en termes d'équipements de haut de gamme sur notre territoire et dans notre département, puisque véritablement, je pense qu'on pourra nous envier ce beau projet, ce beau stand, qui ne servira pas qu'à La Chapelle-Saint-Luc. Il s'agit bien ici de quelque chose de structurant par rapport à tout un bassin où de nombreux tireurs pourront bénéficier de tout ça.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Oui, vous avez parfaitement raison. Vous avez tout dit. Je rajoute un étage à la fusée de ce que vous avez évoqué. J'aimerais bien dans les années qui viennent, les Chapelaines et les Chapelains soient plus présents dans la pratique du tir sportif – pas tirer sur les sangliers – de cet équipement. Je pense qu'il est en situation pour des raisons qui tiennent à ses spécificités assez exceptionnelles de rivaliser avec les centres nationaux, à l'instar de celui de Strasbourg. Je pense aussi que ça doit être un équipement dont nous devons mesurer qu'il peut aussi être pratiqué par les jeunes Chapelaines et Chapelains. J'y tiendrais autant que je resterai présent dans notre conseil municipal, il faut qu'on pense à développer le tir au niveau des enfants de notre ville. Ce que vous avez dit est parfaitement juste, c'est un équipement qui a une vocation départementale, nationale et régionale, d'organiser des compétitions, avoir des tireurs, etc. C'est comme ça qu'on a monté le travail de montée en charge avec vous et le président du département. Mais je souhaite aussi qu'à l'inverse, il soit une base de développement de la pratique de quelque chose qui m'a toujours intéressé dans les fêtes foraines, la pratique du tir de précision. Car derrière cette discipline sportive, il y a des valeurs qui me paraissent importantes d'enseigner à nos jeunes en termes de capacité à se concentrer, à s'extraire de l'environnement et à focaliser sur un objectif. Marions les deux dimensions d'un équipement qui, par son potentiel, mérite d'être montée en gamme, et nous investissons énormément dessus. Mais qui, par son rayonnement, mérite d'être vu par toutes et tous au sein du département et au-delà. Et qui par son niveau et sa qualité, mérite aussi d'être pratiqué par l'ensemble des Chapelaines et des Chapelains. Quand tout ça sera fait, on rediscutera de la question d'un nom pour ce lieu, mais je ne peux pas vous en dire plus avant d'avoir évoqué avec les familles des possibilités qui nous sont offertes.

Est-ce que vous avez des remarques, des commentaires, et si vous n'en avez pas, est-ce que vous m'autorisez à procéder au vote visant à autoriser le maire que je suis à appeler les subventions qui sont mentionnées dans le rapport qui vous est présenté ?

Personne ne prendre la parole. Je procède donc à ce vote.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Les deux derniers rapports sont d'ordre juridique. Mesdames et Messieurs, puisque ce que j'ai retiré, si vous avez bien suivi, le premier d'entre eux qui était la convention d'énergie partagée.

Il me reste à vous parler de la convention de service commun gestion des chats et des chiens errants.

Rapport n°10

Délibération n° 84/2022

**AVENANT N°2 – CONVENTION DE SERVICE COMMUN
« GESTION DES CHIENS ET CHATS ERRANTS »**

Rapporteur : Olivier GIRARDIN

Au terme de l'article L.211-22 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM), il appartient au Maire de prendre « toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats ».

Pour ces animaux, d'après l'article L.211-24 du CRPM, chaque commune doit disposer « soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation (...), soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune ».

A cet effet, la Ville de La Chapelle Saint-Luc, par une délibération n°77/2020 en date 10 novembre 2020 a fait le choix d'adhérer au service commun de gestion des chiens et chats errants, coordonné par Troyes Champagne Métropole (TCM), permettant une prise en charge 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, tout en assurant la capture et le transport de ces animaux.

Actuellement, la prestation est assurée par la SARL Au Paradis d'Olivier sise lieu dit Massonville – Route 677 – 10 150 Sainte-Maure.

Un avenant n°1 a été signé en août 2021 afin de modifier les tarifs applicables. La cotisation annuelle était donc passée de 0,50 € à 0,80 € par habitant.

Le présent avenant n°2 a pour objet, une nouvelle fois, de modifier l'article 3 « participations des communes adhérentes » de la convention.

À compter du 1^{er} janvier 2023, le montant de l'adhésion forfaitaire annuelle sera fixé à 0,83 € par habitant (source INSEE connue à la date de facturation).

À cette même date, la part variable par chat capturé, qui avait été fixée à 280 € par l'avenant n°1, s'élèvera désormais à 318 €.

En cas de refus par la commune d'appliquer le nouveau tarif, la présente convention sera résiliée de plein droit.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité - Sécurité du 09 décembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 (joint au présent rapport) à la convention de service commun « gestion des chiens et chats errants » conclue avec Troyes Champagne Métropole.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au présent exposé des motifs.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	29			



**CONVENTION DE SERVICE COMMUN
« GESTION DES CHIENS ET CHATS ERRANTS »**

AVENANT N°02

Entre

La commune de
.....
Représentée par
.....

En application de la délibération n°..... du Conseil Municipal du/...../202....,
Désigné sous le terme « la Commune », d'une part,

Et

La Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole,
Représentée par son Président Monsieur François BAROIN,
En application de la délibération n°..... du Conseil Communautaire du/...../202....,
Désignée sous le terme « Troyes Champagne Métropole », d'autre part.

Il est convenu ce qui est ci-après indiqué :

PREAMBULE

Une convention d'adhésion a été signée entre les parties à la date du/...../20.....
Un premier avenant a été signé en 2021 afin de modifier les tarifs applicables.
Le présent avenant a pour objet de modifier la convention portant sur la gestion des
animaux errants assurée par la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne
Métropole.

ARTICLE 1 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 3

L'article 3 « Participations des communes adhérentes », initialement exposé au sein de la
convention :

Article 3 – Dispositions financières

Participation des communes adhérentes

Les coûts résultant de l'activité décrite à l'article 2 du service commun sont supportés par la commune.

Pour bénéficier d'une prestation sous forme d'astreinte 7 jours/7 et 24heures/24 chaque commune adhérente au service commun, paiera une adhésion forfaitaire annuelle fixée à 0.50€/habitant (source INSEE au 1er janvier de l'année) pour l'année 2018. Le montant de la cotisation pourra être modulé par délibération du conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole, selon notamment le nombre de communes adhérentes et les résultats d'appel d'offres auprès des prestataires. En cas de refus par la commune, la présente convention sera résiliée de plein droit.

Ces montants ne sont pas assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée(TVA). L'ensemble des prestations feront l'objet d'une facturation annuelle.

Est désormais rédigé comme suit :

Article 3 – Dispositions financières

Participation des communes adhérentes

Les coûts résultant de l'activité décrite à l'article 2 du service commun sont supportés par la commune.

A compter du 1^{er} janvier 2023, pour bénéficier d'une prestation sous forme d'astreinte 7 jours/7 et 24heures/24 chaque commune adhérente au service commun, paiera :

- une adhésion forfaitaire annuelle fixée à **0,83€/habitant**. Le nombre d'habitants pris en compte sera la dernière source INSEE connue à la date de la facturation,
- une part variable fixée à **318€/chat capturé**.

Chaque commune restant libre de décider de faire appel au service commun en tant que de besoin, tant pour les chiens que pour les chats, ou uniquement pour les chiens.

En cas de refus par la commune d'appliquer le nouveau tarif, la présente convention sera résiliée de plein droit.

Ces montants de cotisation pourront être modulés par décision tarifaire.

Ces montants ne sont pas assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée(TVA). L'ensemble des prestations feront l'objet d'une facturation annuelle.

ARTICLE 2 – DATE D'EFFET

Il est convenu par le présent avenant que l'application des nouvelles conditions tarifaires entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS DIVERSES

Toutes les autres clauses et conditions de la convention initiale d'adhésion demeurent applicables.

Fait à

Le

Pour la Commune
Le Maire

Pour Troyes Champagne Métropole
Le président

Présentation du rapport

C'est une convention, c'est un classique, c'est une nécessité absolue. Il y a un travail remarquable qui est fait en lien avec notre agglomération et je vous précise que nous renouvelons ces questions dans le cadre qui vous est défini par ce rapport. Je suis prêt, évidemment, à répondre à toutes les questions précises que vous allez me poser sur ce rapport.

Après présentation du rapport

Véronique Bourgeois-Scheffmann

Est-ce qu'il y a un rapport entre votre prénom et le paradis qui est cité à Masonville ?

Olivier Girardin

Il a fleuri ces derniers temps des oliviers partout. Je vieillis et donc le prénom que je porte que m'ont donné mes parents est l'objet d'interprétation. Il y a un jardin qui s'appelle l'Olivier, dont le nom a été donné par les enfants et les jeunes qui résident sur le bas de notre ville, par le centre d'accueil des jeunes, l'AJA. Il y avait un traiteur, qui a disparu. Les oliviers, ça disparaît, il faut faire attention, quand c'est en pot en ce moment, il faut bien les calfeutrer. A part ça, il n'y a pas de rapport même si j'ai un chat. Paradis peut-être, qui n'est jamais loin de l'enfer ! Au-delà de cette recherche en origine, est-ce que vous avez d'autres questions ?

Bernard Champagne

Avec Monsieur Braun, il y a eu une réunion il y a quelques jours par rapport au Hameau Saint-Luc. Il y a des choses très positives qui ressortaient par rapport à l'évolution de ce secteur de notre ville. Un des éléments qui est ressorti fortement, c'est que ces chats errants qui se promènent, qui posent nuisance et des désagréments aussi par rapport à la population, c'est une vraie question, on peut pas la rayer d'un revers de manche. Cette disposition ne règle pas tout, loin de là, mais ça nous permet de pouvoir traiter d'une façon correcte les animaux qui sont ramassés notamment par notre police municipale.

Olivier Girardin

Pour les stériliser. Et vous avez raison, on a un vrai sujet de chat parce que les chats tuent les oiseaux, etc. Avec un enchaînement de causalité qui pèse, pas seulement sur le moral des troupes, mais sur la réalité de la biodiversité sur les territoires. Derrière cet avenant de convention, il y a toujours des sujets qui intéressent la vie dans notre société.

Si plus personne ne souhaite de précisions, des éclairages sur ce rapport que j'ai bien voulu prendre un soir de décembre, j'aimerais bien pouvoir passer aux voix.

S'il y a plus de commentaires autour de ce rapport, je le mets aux voix.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Rapport n°11

Délibération n°85/2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DE TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

Rapporteur : Olivier GIRARDIN

En application des dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal a été destinataire du rapport d'activité 2021 de Troyes Champagne Métropole (TCM). Ce document d'information présentant de manière synthétique l'action de TCM au service du territoire, a été adressé par e-mail à l'ensemble des membres du Conseil municipal lors de l'envoi de la liasse, le 07 décembre 2022.

L'année 2021 a été marquée par le lancement de la réflexion sur le projet de territoire. Cette feuille de route donne des repères sur les orientations politiques de Troyes Champagne Métropole pour les quinze ou vingt prochaines années.

Trois grands axes stratégiques ont été définis :

- ✓ Faire de TCM un territoire dynamique, innovant et rayonnant ;
- ✓ Faire un territoire d'excellence énergétique et environnementale ;
- ✓ Faire un territoire accueillant et agréable à vivre.

Troyes Champagne Métropole a également axé ses efforts sur l'aménagement et l'équilibre du territoire, en portant notamment son attention sur l'économie et l'emploi, les services à la population et les projets structurants des communes.

En matière de développement économique tout d'abord, on peut souligner entre autres le soutien aux entreprises dans le cadre du Fonds Résistance Grand Est abondé par TCM, les investissements réalisés pour accroître l'attractivité des zones d'activité économique, à l'image de celle de Saint-Pouange dont les espaces publics ont été requalifiés, ou encore l'organisation de deux grands forums consacrés aux métiers de l'hôtellerie-restauration et de la logistique afin de favoriser l'emploi.

En ce qui concerne les services à la population ensuite, TCM a poursuivi son engagement pour continuer à protéger les habitants face à la crise sanitaire liée au COVID-19, en déployant des moyens humains et matériels importants pour le dépistage et la vaccination. De nombreuses initiatives marquent également la volonté communautaire de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie sur l'ensemble du territoire : ouverture d'un espace France services à Lusigny-sur-Barse, extension du relais petite enfance d'Estissac à vingt-deux nouvelles communes, reprise en gestion des transports scolaires en milieu rural, instauration de la gratuité pour ÉcoToit, création de réseaux d'eaux pluviales en milieu rural ou encore reconstruction des vestiaires du gymnase de Bouilly, pour ne citer que ces exemples.

Quant au soutien à l'investissement local enfin, TCM a accompagné 49 projets structurants communaux : travaux de voirie, éclairage public, rénovation de bâtiments publics, mise en accessibilité de l'espace public ou d'ERP, construction d'équipements multisports, etc.

Plus de 1,5 million d'euros de Fonds de concours a ainsi été octroyé aux communes en 2021.

À travers ces actions, TCM affirme la solidarité comme valeur essentielle et joue son rôle de moteur du développement et de l'équilibre du territoire.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 09 décembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal PREND ACTE du rapport d'activité 2021 de Troyes Champagne Métropole.

Présentation du rapport

Reste le dernier des rapports qui concerne le rapport d'activité, qui n'est pas donc pas de chez nous, mais on doit le présenter dans chacun des conseils municipaux. C'est le rapport d'activité de Troyes Champagne Métropole, notre agglomération. Vous avez vu qu'il était présent page 12, intitulé rapport numéro 3, que l'activité la plus remarquable, si je peux la définir ainsi, dans le cadre de cette année qui fut compliquée parce qu'elle fut encore énormément impactée par les crises auxquelles nous avons fait face, notamment la crise Covid et tout le travail qui a été fait par les personnels de Troyes Champagne Métropole, qui sont aussi en partie les personnels de la Ville de Troyes et auxquels nos agents ont participé activement, autorisés en cela, sur demande de ma part, via des mécaniques mises en place par la direction générale que je remercie à cette occasion, ainsi que la DRH et la direction des affaires juridiques. Au-delà de cet impact qui a pesé sur l'année 2021, nous avons, à l'agglomération, lancé le travail du projet de territoire avec les axes qui sont mentionnés. Je vais être tout à fait transparent. Les axes tels qu'ils sont définis très sincèrement, honnêtement, je ne sais pas qui peut être contre. Faire de TCM à un territoire dynamique, innovant et rayonnant, ça me paraît être plutôt bien vu. Faire un territoire d'excellence énergétique et environnemental, dans la séquence, c'est difficile d'être contre. Ensuite, faire un territoire accueillant et agréable à vivre, si vous inversez, vous vous rendez compte qu'il vaut mieux préférer cette version-là ! Mais derrière ces 3 grands axes, il y a un certain nombre de propositions, d'engagements qui vont objectivement dans le bon sens et qui fixent ce que je me plais à essayer de répéter dans notre conseil municipal, un cap. Je suis obsédé par ces questions liées au sens que nous donnons à l'action publique collective et au sens que nous donnons aux orientations pour notre société. Je pense sincèrement, profondément, presque définitivement – c'est une conviction qui est rivée à ce que je crois – que nos sociétés, notamment occidentales, sont devenues des sociétés apathiques, forgées autour des questions de consommation et de rapports assez consuméristes. Et que, de fait, nous avons une carence dans la capacité que nous avons à nous élever au-delà de notre condition. Moi, je mets les questions de retour des principes religieux et sectaires auxquels nous sommes confrontés dans nos sociétés au rang de ce que nous avons créé des vides par le fait de ne pas penser ce que nous sommes collectivement, mais simplement nous référer à titre individuel à ce que nous avons envie de devenir. Je pense qu'il y a un véritable déficit de sens collectif, en dehors des croyances de chacun, que je respecte évidemment totalement. Mais je crois que nos sociétés méritent de fixer des caps, des objectifs, des horizons. Et que si ces documents relativement bien normés, fagotés, peuvent contribuer à éclairer au moins le débat public, je suis preneur. et nous devrions tous être preneurs. Je sors un peu du contexte, mais je suis prêt à échanger avec vous. C'est une question très importante à mon sens que celle qui fait que nous ne sommes pas simplement des individus, individuellement, avec des envies, des besoins, etc., que nous sommes aussi une société, que cette société doit se réfléchir comme société, avec un point de départ et un cap. Sinon, nous nous regardons le nombril.

Après présentation du rapport

Vous pouvez commenter évidemment, premièrement, et deuxièmement, il n'y a pas de vote. Il faut prendre acte de ce rapport d'activité.

Délibération n°86/2023

**DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE
DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Olivier GIRARDIN

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT relatif aux attributions exercées par délégation du Conseil municipal.

Depuis la dernière séance du Conseil municipal, les décisions suivantes ont été prises :

▪ En matière de marché public :

NUMÉRO	OBJET	MONTANT € HT	ENTREPRISES RETENUES
22T0002	Création et restauration des vitraux de l'église Saint-Luc	124 309,76 € HT	MANUFACTURE VINCENT PETIT
22PI001	Mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée en vue de la construction et de la réhabilitation de deux établissements d'accueil du jeune enfant	94 060 € HT	SIABA

▪ En matière de ligne de trésorerie :

La Ville a contracté avec le Crédit Mutuel afin de réaliser une ligne de trésorerie pour un montant de 1 000 000 €.

- commission d'engagement de 1000 €,
- taux de marge sur index (Euribor 3M + 0,70%),
- pas de commission de non-utilisation.

▪ En matière d'honoraires:

Le Maire est autorisé à ester en justice. Ainsi la Ville s'est constituée partie civile afin d'obtenir réparations des frais supportés par la commune, lors de l'événement du 3 mars 2020.

A cet effet, Maître Thierry GRIVIAU intervient auprès de la collectivité pour répondre à l'ensemble des questions juridiques en conseil et en contentieux, pour la procédure judiciaire relative à l'affaire DEMIRI.

- Assistance instruction : 800 € TTC
- Représentation devant la Cour d'Assise sur 4 jours : 6 400 € TTC

L'ensemble du Conseil Municipal PREND ACTE des décisions ci-dessus visées.

Délibération n°87/2023

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES CONSEILS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2023

Dans le cadre de l'organisation des Conseils municipaux pour l'année 2023, 7 Conseils municipaux sont prévus.

Le calendrier prévisionnel suivant vous est proposé :

- Mardi 28 février 2023
- Mardi 11 avril 2023
- Mardi 23 mai 2023
- Mardi 04 juillet 2023
- Mardi 26 septembre 2023
- Mardi 19 décembre 2023
- Mardi 07 novembre 2023

Olivier Girardin

Si vous n'avez pas de questions sur le rapport d'activité en tant que tel, ça veut dire que nous avons fini l'épuisement des rapports dans un climat frigorifié. Je précise d'ailleurs, à l'occasion qui m'est donnée à la fin de ce conseil, que tout n'est pas la faute du plan de sobriété, qu'il arrive que le chauffage ne fonctionne pas parce qu'en fait, il y a des problèmes de chauffe qui ne sont pas le résultat de volonté politique d'embêter les uns ou les autres, mais qui sont des défaillances techniques qui font que, par exemple, j'ai voulu que soit remis en chauffe, après discussion avec les uns et les autres, les gymnases de la ville. J'avais pensé qu'on pourrait tenir jusqu'à la rentrée de janvier pour arriver à les mettre en chauffe. Mais les conditions atmosphériques et climatologiques ont tellement dérivé ces derniers temps qu'il m'a semblé particulièrement important de revenir sur ma position et de dire que nous allions mettre en chauffe les gymnases pour que la dernière semaine avant les vacances, les enfants puissent avoir 15° comme prévu dans le gymnase. Il se trouve que pour des raisons indépendantes de notre volonté, Dalkia n'a pas réussi à les remettre en chauffe. Pourtant, ordres leur ont été donnés dès samedi midi. Je crois que ça s'est à peu près réglé ce soir, mais je ne suis pas certain. Il reste 3 jours, j'aimerais bien que ça puisse être effectif. Je crois que sur Brossolette, c'est fait. C'est relancé sur les deux, mais au-delà de la relance... Je sais qu'il y a eu un problème sur la maternelle Jean Moulin. Mais il a été réglé. On a eu des problèmes. Est-ce que c'est la mise en place du nouveau réseau qui produit un système de... En tout cas, je, je tiens à préciser ça parce que le plan de sobriété n'est pas un plan pour ennuyer les gens et les mettre à 10°.

Hania Kouider

Je me permets de faire un retour au suite aux documents que j'ai eu en début de séance avec mes collègues de l'opposition sur notre table. Aujourd'hui 13 décembre, on accuse réception de l'invitation des 4 juillet, 26, 27, 30 novembre, 10 et 11 décembre, et non prochain mais derniers. Donc inviter après un événement, c'est comme si on faisait une piqûre d'insensibilisation après avoir arraché une dent, ça fait mal. En l'occurrence, aujourd'hui, je compte sur vous pour quel avenir, sur le respect des droits minimaux dus à l'opposition, ce sera pour nous un moindre mal. Je vous remercie beaucoup.

Olivier Girardin

Je n'ai pas compris.

Hania Kouider

On a reçu, membres de l'opposition, des invitations pour des événements politiques et d'associations pour les 4 juillet 2022, les 26-27 novembre 2022, le 30 novembre 2022 et les 10 et 11 décembre 2022 sur notre table aujourd'hui, 13 décembre. Je les ai remis à Monsieur Gérard et mes collègues ont reçu exactement les mêmes. Je me permets de vous dire que je compte sur vous, pour la prochaine fois pour avoir une meilleure communication pour ne pas être invité à des événements après les événements. Je profite de cette fin de séance pour faire le point avec vous.

Olivier Girardin

Je comprends des conciliabules qui sont en train de se développer que le sujet est qu'on met les invitations dans vos casiers et que comme vous ne venez pas, ce qui est parfaitement votre droit... Je ne vous mets pas en cause, j'essaie juste d'expliquer comment on peut arriver à des situations où ce soir, vous récupérez des trucs qui datent de Matusalem. C'est l'histoire de casiers, si j'ai bien compris, en gros, chaque élu de ce conseil municipal, majorité et opposition, a un casier et dans ces casiers, on dépose des invitations. Mais les élus de l'opposition n'y viennent pas, peut-être même parce qu'on ne leur a pas forcément dit qu'il y avait. J'entends votre propos, Madame Kouider, et vous avez évidemment mon engagement solennel que ce genre de choses n'arrive pas. Après, il y a quelques manifestations, je vous assure, le 11 novembre, c'est toujours le 11 novembre. Le 14 juillet, c'est toujours le 14 juillet. Et pourtant, vous n'étiez pas là. Je vous le dis parce que je vais être franc, je ne voudrais pas qu'après, on nous dise : on était pas parce qu'on n'a pas été prévenus ! C'est un point pour vous sur le fait que notre système de transmission des informations n'est pas le bon. Et puisque vous m'en parlez, vous avez le droit aussi de venir aux manifestations de la ville.

Hania Kouider

Je suis présente au 14 juillet, Monsieur le maire. Et le 11 novembre dernier, j'ai subi une opération à Reims et je sors d'un mois d'arrêt maladie. C'est pour ça que je vous le dis, j'ai eu un événement très fâcheux, malheureux et j'ai dû être hospitalisée à Reims. Voilà, Monsieur le maire, la raison de mon absence

Olivier Girardin

Madame Kouider, si je fais le compte, je n'ai pas tout cité, mais je peux y aller si vous voulez. Je suis désolé et j'apprends que vous avez été hospitalisée. Je vous souhaite évidemment prompt rétablissement. Je vous dis juste que si je fais le détail, il y a des choses qui font que de temps en temps, vous n'êtes pas très présent, on va dire. Je suis désolé de vous le dire, mais ça n'empêche pas que j'ai commencé par le principal. Et le principal, c'est qu'il faut

qu'on trouve un autre système pour vous prévenir des manifestations spécifiques de la Ville que celui de vous mettre des invitations dans le casier. Vous avez mon engagement à vérifier que les choses se passeront ainsi. Mais puisque vous m'avez donné l'occasion de le dire, de temps en temps, c'est bien de participer aussi aux activités de la Ville. Mais j'ai entendu ce que vous m'avez dit et évidemment, pour le dernier événement du 11 novembre, comme vous dites, je ne savais pas que vous aviez été hospitalisée. Mais il y en a eu d'autres, le 8 mai, etc. Il y en a plein.

Hania Kouider

Bien sûr. Mais comme je dis, si je ne suis pas là, c'est pour des raisons familiales ou de santé, donc je m'en excuse. Mon engagement, vous le savez, reste plein de entier.

Olivier Girardin

On va pas terminer là-dessus.

Hania Kouider

Si, malheureusement. Si je ne suis pas là, sachez je le dis à l'ensemble des membres du conseil municipal. Si je ne suis pas là, c'est pour des raisons familiales.

Olivier Girardin

Madame Kouider, vous avez choisi d'en faire un événement puisque vous avez choisi de le faire micro ouvert dans le cadre du conseil municipal. Donc je vous réponds dans le cadre du conseil municipal. Il était assez facile de me dire, Monsieur le maire, c'est quoi ce truc, avec ces invitations qui nous arrivent ? Vous avez choisi d'en faire un truc, vous avez dit solennellement : j'espère que l'année prochaine, etc. Donc je vous dis oui, vous avez parfaitement raison sur ce point et les choses seront changées. Et par ailleurs, à l'exception évidemment de ce que je viens d'apprendre et sur lequel je vous redis à quel point, sincèrement, je vous souhaite prompt rétablissement. Mais vous avez entendu ce que j'ai dit par ailleurs.

Mesdames et Messieurs, si tout est terminé, je vais clore cette dernière séance de l'année. Vous souhaitez à toutes et tous, services qui nous accompagnent, élus que vous êtes, presse, qui est présente, de bonnes fêtes de fin d'année. Reposez-vous bien. L'année fut rude et l'année fut compliquée. A toutes et tous, très bonne fête et à très bientôt.

Séance levée à 20h14

Le Maire,

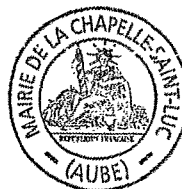


Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,

Olivier GIRARDIN

Jean-Paul BRAUN

La secrétaire,



Léa REGNAULT

